

# **Géographie du chômage des personnes d'origine africaine : pourquoi une si faible mobilité résidentielle?**

Laurence Bouvard  
Greqam-Idep, CNRS

Pierre Philippe Combes  
Greqam-Idep, CNRS

Bruno Decreuse  
Greqam-idep, Université de la Méditerranée

Morgane Laouénan  
Greqam, Université de la Méditerranée

Benoit Schmutz  
Greqam, Université de la Méditerranée

Alain Trannoy  
Greqam-Idep, EHESS

## **Résumé**

Nous montrons à l'aide de l'enquête Logement que les personnes d'origine africaine sont sur-représentées dans les grandes agglomérations et tendent à s'y fixer dans des proportions beaucoup plus importantes que les personnes d'origine française. Deux raisons expliquent ce phénomène : la concentration du logement social dans les grandes villes, et des phénomènes de discrimination à l'œuvre sur le marché du logement que nous mettons en évidence tant sur le marché de la location que sur le marché de l'accession. Ces deux raisons permettent également d'expliquer, en dehors de toute préférence particulière, une sorte de « tropisme » des Africains vers le logement social : ils sont plus enclins à y entrer et beaucoup moins enclins à en sortir. Ces constats apparaissent robustes au contrôle des caractéristiques individuelles.

## **Abstract**

*A la recherche d'un appartement,  
j'ai bichonné un excellent curriculum vitae  
Couleur et Macintosh enfin toute la qualité  
En prime, irréprochable situation morale  
Et même quelques feuilles de salaire: la totale*

*Allez, vas-y Dieudo, fais leur le proprio  
« C'est un honneur pour moi, je vais vous montrer le patio »  
Non, je plaisante car ça s'est pas passé ainsi  
Quand il m'a vu, j'ai vu que tout s'est assombri  
A-t-il senti que je ne lisais pas la bible et il m'a dit*

*« Je crois que ça ne va pas être possible »*

*Zebda, Essence Ordinaire, 1998*

## **1 Introduction**

Si le territoire façonne les opportunités d'emploi, pourquoi les personnes d'origine Africaine ne résident-elles pas là où les emplois qui leur correspondent sont nombreux, à savoir plutôt dans les zones où les emplois sans contact sont relativement nombreux en proportion du total des emplois offerts ? Cette question de la mobilité tant résidentielle que géographique de cette minorité ethnique laissée en suspens dans l'article précédent (Bouvard et al. 2008) offre la matière du présent article qui se focalise sur certaines spécificités peu étudiées du fonctionnement du marché du logement français.

L'article mêle deux thèmes bien répertoriés de l'économie du logement et de l'économie urbaine : d'une part, les déterminants de la mobilité résidentielle de ces minorités et l'impact de cette mobilité sur la distribution géographique des minorités sur les territoires urbains et nationaux et d'autre part, la discrimination à l'encontre des minorités ethniques sur le marché du logement. Il se distingue notamment de la littérature existante par la façon dont il relie ces deux thèmes : prenant appui sur une particularité européenne, si ce n'est française, il insiste en effet sur le rôle joué par le parc locatif public de logements sociaux et s'emploie à démontrer l'existence de possibles effets pervers de la trop forte concentration de celui-ci dans les grandes villes.

De manière générale, le parc locatif social français n'a pas donné lieu à de nombreuses études économétriques. Cela ne manque pas de surprendre, dans la mesure où il pèse beaucoup plus lourd en France (17% des résidences principales) qu'aux Etats-Unis (2%), où les centres-villes dégradés font encore souvent office d'équivalents fonctionnels des grands parcs sociaux européens situés en périphérie des agglomérations. A ce titre, Laferrère et al (2006) remarquent justement que, si les questions portant sur le parc social sont similaires dans les deux pays, les réponses seront nécessairement différentes, en raison de l'impact massif du secteur HLM français sur les autres secteurs de l'immobilier. Laferrère et al. dénombrent six grandes questions, qu'on regroupe ici en trois catégories : la première concerne la mesure de

l'efficacité de la politique HLM<sup>1</sup> ; la seconde a trait aux implications sociodémographiques de long terme de cette politique<sup>2</sup> ; enfin, la troisième problématique mentionnée est celle qui se rapproche le plus du présent travail, à savoir la possibilité que le programme HLM génère des trappes à mobilité<sup>3</sup>, susceptibles de devenir, par un mécanisme de *spatial mismatch*, des trappes à inactivité. Toutefois, comme l'indiquent les auteurs, ce mécanisme n'a pas encore été solidement établi dans son intégralité dans le cas français<sup>4</sup>.

L'étude de la mobilité des minorités est plus difficile dans le cas français, pour des raisons de disponibilité des données. A l'heure actuelle, seules quelques enquêtes de l'Insee, comme « Histoire de vie », permettent de suivre précisément les parcours migratoires des individus à l'intérieur du territoire national. Cependant, leurs échantillons réduits empêchent l'examen des spécificités des parcours des personnes d'origine africaine. Il faut se contenter de sources monographiques ou de données en coupes transversales (Kriegel, 2007) qui ne permettent pas d'effectuer une analyse économétrique à l'échelon individuel. Cette carence explique en partie la forme du présent travail, qui utilise deux types d'agrégats pour rendre compte des dynamiques de mobilité résidentielle : la taille de l'unité urbaine de résidence, et le statut d'occupation des ménages, au sein d'une typologie ternaire simplifiée à l'extrême qui oppose « Propriétaires », « Locataires du marché libre » et « Locataires du secteur social ». Les va-et-vient des groupes démographiques au sein de ces deux types d'agrégats sont présentés sous forme de matrices de transition, dans la lignée de l'étude de la mobilité sociale. Le raisonnement qui sous-tend l'argumentaire développé ici est qu'il existe un lien de cause à effet entre la mobilité résidentielle « statutaire » et la mobilité résidentielle « géographique », par l'intermédiaire de la distribution inégale des trois parcs de logement (propriété privée, location privée et location HLM) sur le territoire national.

L'analyse quantitative des déterminants de la mobilité résidentielle des individus est ancienne. Elle s'est largement développée dans le but de tester des modèles théoriques qui considéraient la décision de migrer d'une région ou d'une ville à une autre comme une décision d'investissement motivée par les nouvelles opportunités économiques offertes dans la région d'accueil (Nelson, 1959 ; Blanco, 1963). Cependant, au cours des années 1970, elle subit une

---

<sup>1</sup> Le programme HLM constitue-t-il une allocation efficace des ressources publiques destinées à faciliter l'accès des plus démunis au logement, ou bien existe-t-il des politiques alternatives (Donzelot et al., 2003 ; Katz et al., 2008) ? Dans quelle mesure les ménages modestes sont-ils réellement les premiers à en bénéficier (Jacquot, 2007) ? Comment la subvention HLM se traduit-elle dans les profils de consommation des locataires HLM (Laferrère et al, 1999 ; Laferrère et al, 2001) ? La politique HLM est-elle susceptible de bénéficier ou de nuire indirectement aux propriétaires de logements privés, par un effet sur les prix (sur le cas nord-américain, voir Fallis et al., 1984) ?

<sup>2</sup> Quel est l'impact des procédures d'attribution et de conservation des logements sur la composition des locataires HLM (Laferrère, 2008 ; Schmutz, 2008) ?

<sup>3</sup> Ces trappes à mobilité causées par le logement social ont été mises en évidence il y a près de trente ans dans le cas des *Council Houses* britanniques (Hughes et al., 1981). Concernant la France, ce constat est plus récent mais il semble désormais avéré que les locataires HLM, après avoir été plus mobiles que les autres locataires dans les années 1970, le sont devenus beaucoup moins (Debrand et al., 2005)

<sup>4</sup> « Les ménages résidant en HLM qui font face à des chocs négatifs sur le marché du travail n'auront pas intérêt à déménager pour trouver un emploi, puisque déménager signifierait renoncer à leur loyer et à leurs subventions HLM pour se retrouver confrontés aux loyers du secteur privé (dans la mesure où, pour changer de lieu de résidence, il faut à nouveau candidater auprès des agences HLM et réintégrer la fin de la file d'attente). Le problème est exacerbé par la concentration spatiale des HLM. Dans les années 1960 et 1970, des quartiers entiers de logements sociaux sont apparus. Combinés, ces deux faits sont susceptibles de conduire à des problèmes dramatiques de *spatial mismatch*. Il n'existe pas d'évaluation empirique de l'importance de cette trappe à mobilité. Une telle évaluation nécessiterait de mettre en relation les transitions sur le marché du travail et les transitions sur le marché du logement. Mais comme de telles transitions sont rares, il faudrait disposer de très grands échantillons. » (Ibid : 167)

double inflexion, dans le sillage des travaux séminaux de Kain (1968) sur le *spatial mismatch* et de Becker (1957) sur la discrimination. L'échelle d'analyse inclut de plus en plus souvent une dimension intra-métropolitaine, entre les centres-villes et les banlieues (Pack, 1973). D'autre part, on commence à prendre en compte le rôle des imperfections de marché dans la différenciation des schémas de mobilité résidentielle des personnes selon leur appartenance ethnique (Greenwood, 1976 ; Latos, 1984).

La mise en lumière des contraintes pesant sur la situation professionnelle ou résidentielle de certains groupes permet ainsi d'expliquer des phénomènes migratoires qui apparaissent autrement comme irrationnels, à l'image de l'arrivée massive, au cours des décennies 1960 et 1970, d'Afro-américains dans des villes du Nord-est qui, inaugurant leur long déclin économique, n'offraient déjà plus de bonnes opportunités en termes d'emploi (Larson, 1992). Ainsi, dans la régression proposée par Larson pour expliquer le solde migratoire, par métropole, des Afro-américains, sont incluses deux mesures de ségrégation : un « odd-ratio » de la présence afro-américaine dans les banlieues, et un indice de dissimilarité, à l'échelle du pâté de maison. Dans l'esprit de l'auteur, ces deux indices sont censés capturer le niveau de discrimination auquel les Afro-américains doivent s'attendre, notamment sur le marché du logement de la ville dans laquelle ils souhaitent s'installer.

L'étude est originale également par l'essai de validation empirique d'un phénomène de discrimination à la Becker sur le marché du logement. L'amplitude de la discrimination sur le marché du logement est aujourd'hui reconnue comme un facteur essentiel d'explication de la mobilité géographique des « minorités ». Toutefois, la plupart des travaux portant sur la mobilité qui invoquent cet argument n'explicitent pas de quel type de discrimination il s'agit, ni de quelle façon celle-ci restreint l'éventail des possibilités immobilières offertes aux populations discriminées. Ils se contentent le plus souvent, à l'instar de Larson (1992), de considérer que la ségrégation urbaine est, en soi, un indicateur suffisant de discrimination sur le marché du logement ; or, ce raisonnement néglige de possibles préférences, éventuellement partagées de façon symétrique par les différents groupes ethniques, pour un voisinage à leur image, préférences exogènes ou qui découlent du bénéfice retiré du fait d'habiter à proximité d'individus dont on sait qu'ils pourront rendre des services (entraide, partage de l'information, embauche interne, etc.) : autrement dit, des « effets de réseau », particulièrement importants dans le cas de populations d'origine immigrée récente, comme c'est le cas pour de nombreuses personnes d'origine africaine en France, à la différence de la plupart des Afro-américains.

Comme la discrimination sur le marché du travail, la discrimination sur le marché du logement passe par une restriction de l'offre de logement aux dépens de certains groupes de consommateurs potentiels. Comme pour le marché du travail, la mise en évidence empirique d'une telle discrimination requiert donc de mobiliser un raisonnement qui isole les dysfonctionnements du facteur « offre » des équilibres de marché. La littérature sur le sujet est trop vaste pour qu'on prétende ici en rendre compte dans sa totalité (voir Dymski, 2006). On se contentera de rappeler les deux principales techniques utilisées par la recherche actuelle afin de mettre en évidence des phénomènes de discrimination : d'un côté, une discrimination indirecte, par les prix, et de l'autre côté, une discrimination plus directe, où les consommateurs se voient privés de l'accès à des pans entiers du marché simplement parce que les acteurs de l'immobilier ne les informent pas de leur existence.

Un moyen direct de restreindre l'offre de logements aux dépens d'une partie des consommateurs étant d'agir sur les prix des logements qui leur sont proposés, de nombreuses

études ont abordé cette question sous l'angle de la discrimination par les prix. Dans le cas américain, il s'agit généralement de rendre compte des barrières à l'entrée des membres de la classe moyenne afro-américaine (puis hispano-américaine) dans les banlieues blanches. En supposant l'existence de comportements de collusion de la part du groupe ethnique en place, prêt à surenchérir sur les offres effectuées par des acheteurs indésirables, des travaux ont en effet montré, dès les années 1970 (Sumka, 1977), que le prix d'un logement pouvait dépendre des caractéristiques de l'acheteur et, notamment, que les minorités devaient acquitter le paiement d'une prime si elles souhaitaient emménager dans un quartier occupé par le groupe majoritaire<sup>5</sup>. Ce résultat, robuste à différentes restrictions portant notamment sur le rôle de la demande dans la détermination des prix<sup>6</sup>, a été confirmé par de nombreuses études empiriques successives (par exemple, Yinger, 1997).

Une autre technique de mise en évidence de la discrimination sur le marché du logement a été élaborée au cours des années 1980. Il s'agissait d'examiner, non plus le résultat du processus d'appariement entre acheteurs et logements, mais les circonstances du processus lui-même. En utilisant la méthode des audits couplés, popularisée par les militants des droits civiques, il devenait possible de reproduire ce processus dans des conditions expérimentales et d'observer directement les différences dans la façon dont acheteurs blancs et acheteurs noirs étaient pris en charge par les agents immobiliers. En utilisant une enquête menée à Boston en 1981, Yinger (1986) établit alors que, toutes choses égales par ailleurs, les acheteurs noirs auront visité, au terme de leur recherche, 30% de logements de moins que leurs homologues blancs. L'auteur, modèle à l'appui, explique que, ce faisant, les agents immobiliers expriment moins leurs propres préjugés qu'ils n'internalisent ceux de leurs clients blancs actuels ou potentiels. Vingt ans plus tard, exploitant une enquête de 2000 portant cette fois sur l'ensemble des Etats-Unis, il montre que cette discrimination « procédurale » est loin d'avoir disparu, même s'il semble qu'elle ait diminué en intensité (Yinger et al, 2006).

Le présent travail, centré sur le cas français, est, semble-t-il, l'un des premiers en la matière, pour des raisons ayant trait au contexte statistique spécifique de la France, qui n'a pas encouragé le développement d'études sur la discrimination ethnique. Si la situation commence à évoluer en ce qui concerne le marché du travail, tout reste à faire pour établir si les conclusions des études américaines sur le marché du logement sont valables dans le cas français. D'une part, les séries de prix immobiliers pour lesquelles on dispose d'informations permettant d'identifier l'appartenance ethnique du locataire ou du propriétaire ne sont ni assez longues ni assez précises pour reproduire une méthodologie hédonique. D'autre part, à la connaissance des auteurs, aucune enquête d'audit couplé n'a encore été menée dans le domaine de la recherche de logement. Prenant acte de ce manque, le présent travail utilise un moyen détourné et s'appuie sur une méthode qui s'apparente à de l'instrumentation : il justifie l'existence possible d'un certain type de discrimination, lié à une variable particulière, au sujet de laquelle il est fait l'hypothèse qu'elle n'influence la condition des personnes d'origine africaine qu'au travers de cette situation de discrimination. Grâce à cette hypothèse identifiante, il peut utiliser, malgré ses imperfections, l'Enquête Nationale Logement de l'Insee, qui n'a pas été pensée dans ce but.

---

<sup>5</sup> La méthode utilisée pour mettre en évidence cette prime dans les données est souvent celle des prix hédoniques, qui permet de comparer le plus précisément possible les logements les uns aux autres, en prenant en compte l'imparfaite substituabilité entre chaque logement.

<sup>6</sup> Afin de prendre en compte la possibilité que cette différence de prix observée soit due à la hausse générale de la demande, tirée par l'accroissement de la demande émanant spécifiquement de la population afro-américaine, Sumka (Ibid.) concentre ainsi son analyse sur des quartiers où la population afro-américaine est en proportion stable depuis suffisamment longtemps.

Nous procédons en trois temps. Nous nous intéressons d'abord à la relation particulière entretenue par la population d'origine africaine avec le parc HLM. Nous montrons que les africains sont surreprésentés dans le logement social, même lorsque l'on tient compte de la spécificité des caractéristiques des africains. Des préférences en termes de réseaux sociaux sont susceptibles d'expliquer à elles-seules ce type de phénomène. Néanmoins, il faut constater que la sur-représentation des Africains est d'autant plus grande que le parc HLM est peu répandu à savoir ... dans les petites villes. Ce type de constat nous amène alors à explorer la piste d'une possible discrimination sur le marché du logement, tant sur le marché de la location que le marché de l'accession. Deux tests économétriques n'infirment pas à ce stade cette hypothèse. En conséquence, le logement social apparaît comme un « refuge » pour les personnes d'origine Africaine, et comme celui-ci est concentré dans les grandes agglomérations, il ne faut pas s'étonner que les Africains se fixent dans celles-ci et ne témoignent pas d'une grande mobilité géographique ainsi que l'atteste les comparaisons effectuées dans l'avant dernière section.

## **2. Mobilité Résidentielle : Les Africains quittent le statut HLM pour y revenir**

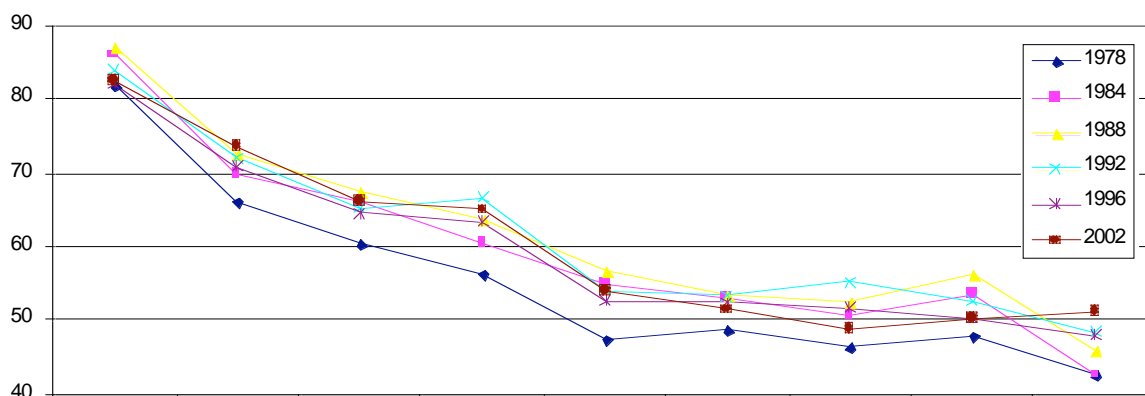
### **Un petit chapeau...**

#### **2.1 Une concentration persistante du parc d'HLM dans les grandes villes**

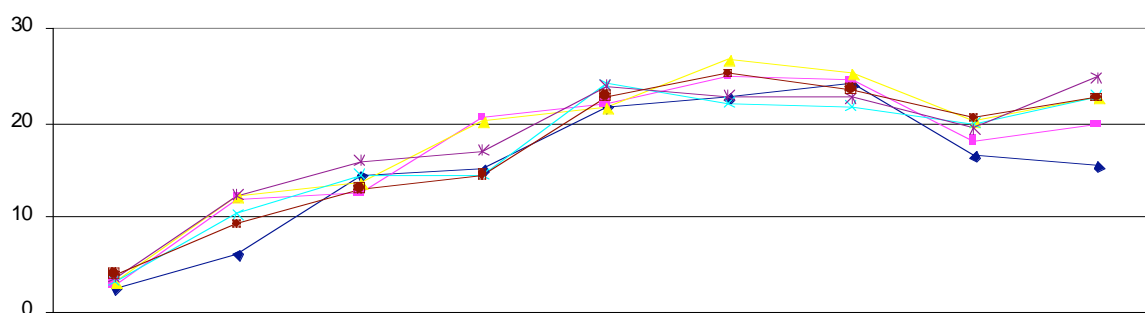
Le Graphique 5.1 représente les évolutions de la proportion de propriétaires, de locataires et de HLM pour différentes tailles d'agglomération selon les données de l'enquête logement. La proportion de HLM est restée à peu près constante depuis la fin des années 1970. Elle est considérablement plus faible dans les petites villes, guère plus de 5%, alors qu'elle dépasse les 20% dans les villes moyennes ou grandes.

**Figure 5.1 : répartition des statuts résidentiels, par taille d'unité urbaine**

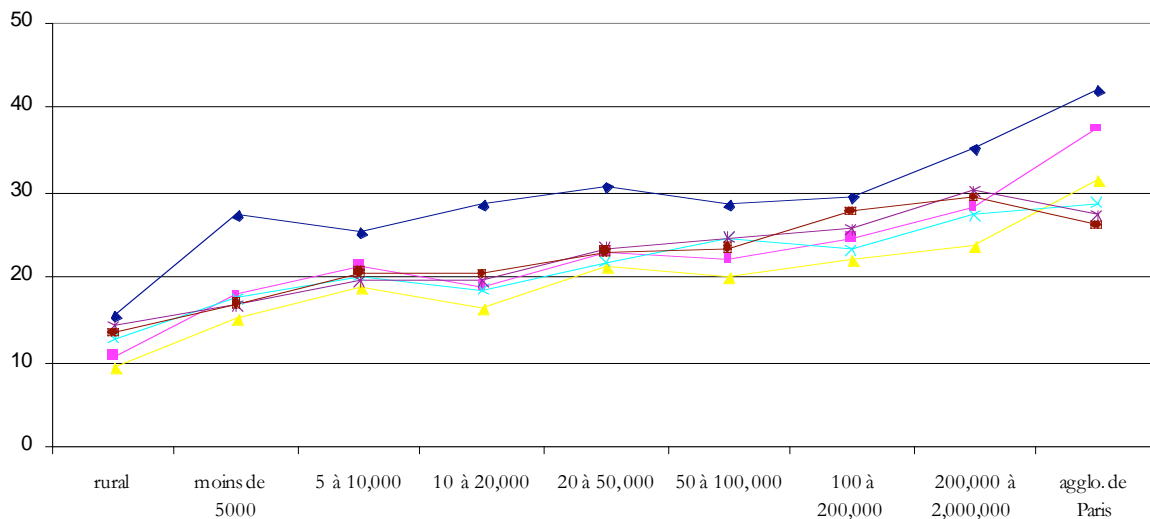
### Proportion de propriétaires



### Proportion de locataires HLM



### Proportion de locataires non-HLM



Source : Insee, Enquêtes Nationales Logement 1978, 1984, 1988, 1992, 1996 et 2002

Lecture : En milieu rural, 80% des habitants étaient propriétaires de leur logement en 1978 et ce taux est resté stable de 1978 à 2002.

## 2.2. Concentration des africains dans le parc HLM et dans les grandes villes

Les africains, relativement aux français, se concentrent dans les grandes agglomérations, habitent beaucoup plus souvent des zones urbaines sensibles (ZUS), sont logés dans le parc social et sont moins souvent propriétaires. Les autres étrangers ont des caractéristiques très proches des français quant au statut d'occupation du logement tout en

étant dans une position intermédiaire entre les africains et les français de par leur concentration dans les grandes agglomérations.

**Tableau 5.1 : Répartition de la population par origine, statut résidentiel et localisation géographique**

	Français	Africains	Autres
Unité urbaine de plus de 200,000 hab.	37,6	71,7	54
En ZUS	5,3	28,8	10,6
Locataires HLM	14,9	46,1	18,2
Propriétaires	62,9	26,4	59,4

Source : Insee, *Enquête Nationale Logement 2002*

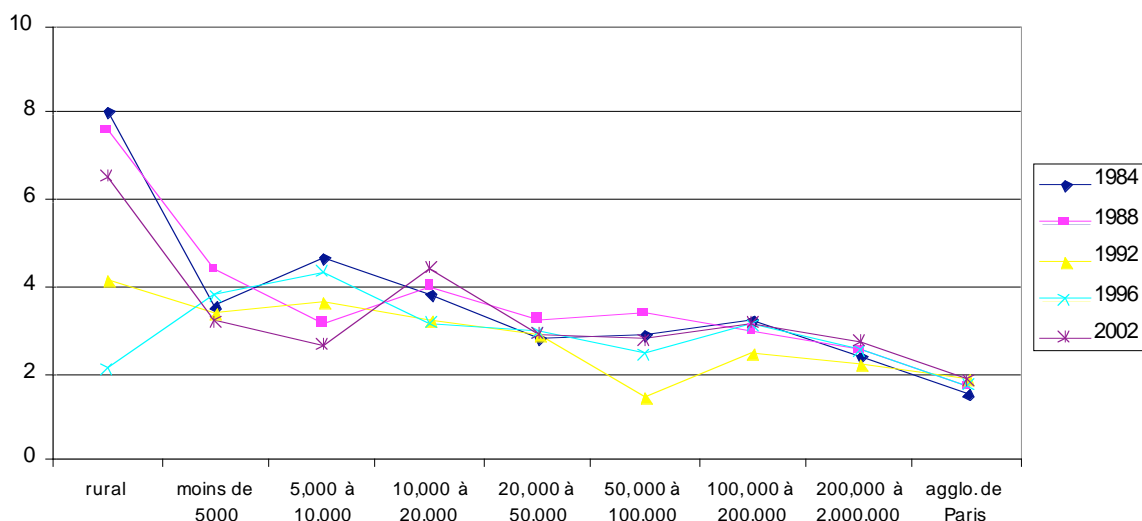
Lecture : 37.6% des Français vivent dans une unité urbaine de plus de 200.000 habitants. Par ailleurs, 62.9% des Français sont propriétaires de leur logement.

Le Tableau 5.1 met en évidence que près de la moitié de la population africaine vit en HLM. Ce résultat reflète pour partie la surreprésentation des africains et des logements sociaux dans les grandes zones urbaines.

### 2.3. Surconcentration des africains dans le parc HLM des ...petites villes

Cependant, moins il y a de HLM dans une unité urbaine, c'est-à-dire plus elle est petite, plus les africains sont relativement nombreux à vivre dans ces HLM. En effet, lorsque l'on procède à la comparaison du rapport de côtes ou odds-ratio, c'est-à-dire le rapport de la part d'africains vivant en HLM à cette même part pour les français selon la taille de la ville, force est de constater que ce ratio présente une tendance décroissante qui est relativement stable au cours du temps.

**Figure 5.2 : Odds ratios de la présence des Africains en HLM, par taille d'unité urbaine**



Source : Insee, *Enquêtes Nationales Logement 1978, 1984, 1988, 1992, 1996 et 2002*

Lecture : chaque point correspond à la valeur :



Pop. africaine en HLM/Pop. africaine totale

Pop. en HLM/Pop. totale

Par exemple, en 1984 en milieu rural, les personnes d'origine africaine avaient huit fois plus de chances de vivre en HLM que l'ensemble de la population.

Note : afin de maintenir des définitions cohérentes entre les différentes vagues d'enquêtes, les personnes africaines considérées ici sont uniquement les personnes de nationalité africaine.

Ce constat relativement troublant est à vrai dire plutôt contraire à l'intuition première. Il appelle des explications. Suivant la distinction établie de longue date par l'économiste entre ce qui révèle des préférences et ce qui provient des contraintes, il faut se demander si cette distribution des différents statuts d'habitat témoigne d'un « tropisme HLM » des ménages africains ou, plutôt, résulte de contraintes particulières subies par la population d'origine étrangère et, singulièrement, d'origine africaine. La comparaison des comportements de mobilité entre les statuts de logement est particulièrement éclairante à cet égard.

#### **2.4. Mobilité résidentielle : un particularisme des Africains**

Nous commençons par étudier les comportements de mobilité entre les trois statuts d'occupation du logement des différentes sous-populations sans distinguer les personnes qui ont déménagé des autres. Le Tableau 5.3 enregistre les flux de ménages provenant des trois statuts d'occupation en 1997 et à destination des trois mêmes en 2002. On peut alors calculer la matrice de mobilité entre ces différents statuts pour la population dans sa totalité, la sous-population des français, la sous-population africaine et la sous-population d'origine autre (voir Annexe A1).

La comparaison des proportions et de leurs écarts-types sur la diagonale permet déjà de constater que la proportion des ménages locataires dans le privé restant dans ce statut d'occupation est assez comparable quelle que soit l'origine. En revanche, les propriétaires africains restent relativement moins dans ce statut que les autres (91.8 % contre 95.4 % pour les français et 96.8 % pour les autres étrangers) et les africains vivant en HLM quittent moins facilement le parc (87.1 % contre 78.1 % chez les français et 84.3 % pour les autres étrangers). Lorsque l'on compare maintenant les chiffres en dehors de la diagonale, on constate là encore une sorte « d'attraction » différentielle représentée par le statut HLM pour la population d'origine africaine, qu'elle soit propriétaire ou locataire auparavant. En particulier 22.8 % des africains locataires « reviennent » en HLM alors que cela ne concerne que 8.3 % des français et 6.7 % des étrangers non-africains.

**Tableau 5.2 : Matrice de mobilité résidentielle par statut d'occupation du logement sur la période 1996-2002**

			2002					
1997	<b>POP. TOTALE</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Prop.</b>	<b>éc.-type</b>	<b>HLM</b>	<b>éc.-type</b>	<b>Loc. privé</b>	<b>éc.-type</b>
	Propriétaire	17568	95,46	0,157	1,36	0,088	3,18	0,132
	HLM	4538	12,87	0,497	79,31	0,601	7,82	0,399
	Locataire privé	6685	24,59	0,527	8,87	0,347	66,54	0,577
	<b>FRANCAIS</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Prop.</b>	<b>éc.-type</b>	<b>HLM</b>	<b>éc.-type</b>	<b>Loc. privé</b>	<b>éc.-type</b>
	Propriétaire	16359	95,43	0,163	1,36	0,091	3,21	0,138
	HLM	3821	13,32	0,550	78,07	0,670	8,61	0,455
	Locataire privé	5993	25,5	0,563	8,34	0,358	66,16	0,611
	<b>AFRICAIN</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Prop.</b>	<b>éc.-type</b>	<b>HLM</b>	<b>éc.-type</b>	<b>Loc. privé</b>	<b>éc.-type</b>
	Propriétaire	219	91,78	1,858	3,65	1,270	4,57	1,412
	HLM	404	9,16	1,438	87,13	1,667	3,71	0,940
	Locataire privé	290	10	1,768	22,76	2,466	67,24	2,760
	<b>NON AFRICAIN</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Prop.</b>	<b>éc.-type</b>	<b>HLM</b>	<b>éc.-type</b>	<b>Loc. privé</b>	<b>éc.-type</b>
	Propriétaire	990	96,77	0,563	0,91	0,302	2,32	0,480
	HLM	313	12,14	1,848	84,35	2,057	3,51	1,040
	Locataire privé	402	21,64	2,055	6,72	1,252	71,64	2,249
	<b>FR. CONTRÔLE</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Prop.</b>	<b>éc.-type</b>	<b>HLM</b>	<b>éc.-type</b>	<b>Loc. privé</b>	<b>éc.-type</b>
	Propriétaire	15886	95,16	0,171	1,84	0,107	2,99	0,135
	HLM	3774	11,33	0,516	81,17	0,636	7,51	0,429
	Locataire privé	5848	24,23	0,560	8,46	0,364	67,31	0,613

Source : Insee, Enquête Nationale Logement 2002

Champ : tous les ménages occupants en titre d'un logement en France métropolitaine en 1996 : sont donc exclus les ménages dont la personne de référence était hébergée par un tiers ou résidait hors de France métropolitaine en 1997

Lecture : parmi les 17568 ménages propriétaires d'un logement en 1997, 95.46% d'entre eux étaient encore propriétaires en 2002 tandis que 1.36% d'entre eux avaient déménagé en HLM

Ces différences dans les comportements de transition peuvent résulter de phénomènes de composition induits par des caractéristiques socio-économiques différemment distribuées selon les groupes démographiques. Pour comparer les comportements de transition à caractéristiques identiques, on construit un groupe désigné sous le terme de « français contrôlé » : il s'agit d'un groupe contrefactuel de « Français » dont on a rapproché certaines caractéristiques du groupe « Africains », en établissant une grille de 3 critères : l'âge et le diplôme de la personne de référence (respectivement, en 6 classes et en 4 classes) et la taille du ménage en 1997 (en 5 classes). Cette grille permet d'établir une pondération des observations en fonction de l'effectif de ménages « africains » à l'intérieur de chacune de ses 120 cases. Le groupe contrefactuel que l'on constitue avec cette pondération reproduit donc exactement les caractéristiques des ménages africains en ce qui concerne les trois critères précédents, ce qui autorise à dire qu'il s'agit ainsi du comportement de mobilité des « Français » contrôlé de ces cinq caractéristiques. Ce faisant, nous n'excluons du calcul que 665 ménages « Français » qui correspondent à des cases où ne se trouve aucun ménage africain, de sorte que l'on perd globalement assez peu d'information (665 observations sur 26173)<sup>7</sup>. On a effectué des essais de contrôle du groupe de Français en incluant davantage de variables de contrôle, mais l'inclusion de nouvelles variables (statut d'activité des adultes du ménage en 1997, modification de la structure démographique ou de la situation professionnelle du ménage entre 1997 et 2002) ne modifiaient que très marginalement la structure de la matrice de mobilité, alors qu'ils faisaient perdre beaucoup d'observations ; par

<sup>7</sup> En revanche, les écarts-types sont calculés à partir des effectifs réels (c'est-à-dire des (26173-665) « Français » et non pas des effectifs issus de la pondération.

exemple, en prenant en compte six modalités du rapport du ménage à l'emploi (personne de référence active ou inactive en 1996, conjoint absent, actif ou inactif en 1996), on perd alors 4505 observations. On a donc arbitré en faveur d'un contrôle a minima, qui permettait d'inclure le maximum d'observations.

La matrice de mobilité du groupe ainsi constituée figure dans les dernières lignes du Tableau 5.2. Un test du rapport de vraisemblance<sup>8</sup> permet de s'assurer que les matrices de transition des africains et des français sont bel et bien différentes, même une fois contrôlé pour les différentes caractéristiques qui aboutissent à la construction du groupe de « français contrôlé ».

**Tableau 5.3 : Test du rapport de vraisemblance des matrices de transitions de statut résidentiel (ensemble de la population)**

	Pop. Totale	Français	Africain	Non Africain
Pop. Totale	-			
Français	4,44 (0,24)	-		
Africain	97,13 (0,99)	109,38 (0,99)	-	
Non Africain	19,13 (0,99)	22,76 (0,99)	59,47 (0,99)	-
Français contrôlé	19,22 (0,99)	26,82 (0,99)	91,22 (0,99)	19,05 (0,99)

Source : Insee, *Enquête Nationale Logement 2002*

Champ : tous les ménages occupants en titre d'un logement en France métropolitaine en 1996

Lecture : les valeurs reportées correspondent à la statistique du test du rapport de vraisemblance et, entre parenthèses, la probabilité associée de rejeter l'hypothèse que les deux matrices sont statistiquement identiques

Le test conduit toujours à rejeter l'hypothèse nulle d'identité deux à deux des matrices de mobilité résidentielle des trois sous-groupes initiaux : si ces derniers ont effectivement des comportements très différents, le contrôle par les caractéristiques présidant à la construction du groupe de français contrôlé (groupe désormais très différent du groupe des français) ne permet pas de faire toutefois coïncider le comportement des africains avec celui de ces français aux caractéristiques comparables.

Cette différence persistante pourrait être due à des différences de mobilité absolue des différents groupes. Cela ne semble pas être le cas cependant, puisque les français et les africains témoignent de la même propension globale à déménager, une fois pris en compte le statut résidentiel de départ.

**Tableau 5.4 : Probabilité de déménagement entre 1997 et 2002**

<sup>8</sup> Afin d'effectuer 10 comparaisons deux à deux entre les cinq matrices précédentes, on utilise un test de rapport de vraisemblance. Son principe consiste à remarquer que, si les probabilités de passage d'un statut  $i$  à un statut  $j$  étaient les mêmes entre deux matrices, on aurait un estimateur efficace de ces différentes probabilités en additionnant les effectifs correspondant à ces deux cases  $(i,j)$  et en divisant cette somme par la somme des effectifs, pour les deux sous-populations, du statut de départ «  $i$  ». Les 9 estimateurs ainsi obtenus permettent de calculer le rapport de vraisemblance  $\Lambda$  puis de comparer  $-2\log\Lambda$  à une distribution du  $\chi^2$  à  $L \times (C-1)$  degrés de liberté (où  $L$  et  $C$  sont respectivement le nombre de lignes et le nombre de colonnes (ici : 3) de chacune de ces deux matrices).

FRANCAIS	Effectifs	Ont déménagé	éc.-type	Ont déménagé	éc.-type
propriétaire	16359	13,1	0,29		
HLM	3281	37	0,78	27,1	0,28
Locataire privé	5993	59,2	0,63		
AFRICAIN	Effectifs	Ont déménagé	éc.-type	Ont déménagé	éc.-type
propriétaire	219	13,7	2,3		
HLM	404	35,15	2,39	30,9	1,59
Locataire privé	290	57,24	2,94		

Source : Insee, *Enquête Nationale Logement 2002*

Lecture : Parmi les 3281 ménages Français résidant en HLM en 1997, 37% d'entre eux ont déménagé au moins une fois entre 1997 et 2002.

Il est donc intéressant de refaire la même analyse en se focalisant uniquement sur la population ayant déménagé entre les deux périodes. Les résultats sont présentés dans les Tableaux 5.5 et 5.6. L'analyse de la mobilité résidentielle pour les seuls ménages ayant déménagé entre les deux périodes<sup>9</sup> indique bel et bien l'existence d'une différence incompressible entre les africains et les autres groupes, la différence s'accusant même par rapport aux tableaux précédents sur l'ensemble de la population. Lorsqu'un ménage africain quitte un HLM, c'est dans 66 % des cas pour revenir dans un HLM, alors qu'un français contrôlé ne retourne dans le parc que dans 41 % des cas, ce qui est en tout point comparable avec le comportement d'un ménage étranger non-africain. De même, 27 % des propriétaires africains qui ont déménagé l'ont fait pour retourner dans le parc HLM, alors que le chiffre comparable n'est que de 7 % pour un français modifié. La même différence se retrouve pour les locataires du privé : 40 % des locataires africains ont déménagé du secteur privé pour occuper un HLM contre 13 % des français contrôlés.

**Tableau 5.5 : Matrice de mobilité résidentielle par statut d'occupation du logement sur la période 1997-2002 pour les personnes ayant déménagé**

<sup>9</sup> La création du groupe de français « contrôlé » exclut cette fois 747 observations sur les 7099 ménage « Français » qui n'étaient ni hébergés par un tiers, ni ne résidaient hors de France métropolitaine, en 1996 mais qui ont déménagé entre 1997 et 2002. De même que pour le tableau 5.3, on a arbitré ici en faveur du même nombre réduit de contrôles afin de conserver le maximum d'observations, d'autant plus que l'inclusion de contrôles supplémentaires ne changeait que marginalement la matrice de mobilité.

			2002					
1997	<b>POP. TOTALE</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Prop.</b>	<b>éc.-type</b>	<b>HLM</b>	<b>éc.-type</b>	<b>Loc. privé</b>	<b>éc.-type</b>
	Propriétaire	2274	64,95	1,000	10,51	0,642	24,54	0,902
	HLM	1638	33,7	1,169	44,63	1,228	21,67	1,018
	Locataire privé	3894	37,98	0,777	15,23	0,575	46,79	0,800
	<b>FRANCAIS</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Prop.</b>	<b>éc.-type</b>	<b>HLM</b>	<b>éc.-type</b>	<b>Loc. privé</b>	<b>éc.-type</b>
	Propriétaire	2140	65,09	1,031	10,37	0,659	24,53	0,930
	HLM	1414	34,09	1,261	42,64	1,316	23,27	1,125
	Locataire privé	3545	38,84	0,818	14,1	0,584	47,05	0,838
	<b>AFRICAIN</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Prop.</b>	<b>éc.-type</b>	<b>HLM</b>	<b>éc.-type</b>	<b>Loc. privé</b>	<b>éc.-type</b>
	Propriétaire	30	40	9,092	26,67	8,216	33,33	8,745
	HLM	142	22,54	3,516	66,9	3,961	10,56	2,585
	Locataire privé	166	15,66	2,825	39,76	3,811	44,58	3,873
	<b>NON AFRICAIN</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Prop.</b>	<b>éc.-type</b>	<b>HLM</b>	<b>éc.-type</b>	<b>Loc. privé</b>	<b>éc.-type</b>
	Propriétaire	104	69,23	4,550	8,65	2,775	22,12	4,089
	HLM	82	46,34	5,544	40,24	5,444	13,41	3,788
	Locataire privé	183	41,53	3,652	14,75	2,632	43,72	3,674
	<b>FR. CONTRÔLE</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Prop.</b>	<b>éc.-type</b>	<b>HLM</b>	<b>éc.-type</b>	<b>Loc. privé</b>	<b>éc.-type</b>
	Propriétaire	1793	61,02	1,152	13,11	0,797	25,87	1,034
HLM	1334	34,82	1,304	41,48	1,349	23,7	1,164	
Locataire privé	3225	39,85	0,862	13,26	0,597	46,89	0,879	

Source : Insee, Enquête Nationale Logement 2002

Champ : tous les ménages occupants en titre d'un logement en France métropolitaine en 1996 et ayant déménagé entre 1997 et 2002

Lecture : parmi les 1414 ménages « français » résidant en HLM en 1997 et ayant déménagé entre 1997 et 2002, 42.64% d'entre eux résidaient toujours en HLM en 2002

**Tableau 5.6 : Test du rapport de vraisemblance des matrices de transitions de statut résidentiel (population ayant déménagé entre 1997 et 2002)**

	Pop. Totale	Français	Africain	Non Africain
Pop. Totale	-			
Français	3,58 (0,16)	-		
Africain	106,45 (0,99)	118,74 (0,99)	-	
Non Africain	8,32 (0,68)	8,60 (0,70)	67,70 (0,99)	-
Français contrôlé	18,54 (0,99)	11,19 (0,88)	124,64 (0,99)	10,91 (0,87)

Source : Insee, Enquête Nationale Logement 2002

Champ : tous les ménages occupants en titre d'un logement en France métropolitaine en 1996 et ayant déménagé entre 1997 et 2002

Lecture : les valeurs reportées correspondent à la statistique du test du rapport de vraisemblance et, entre parenthèses, la probabilité associée de rejeter l'hypothèse que les deux matrices sont statistiquement identiques

## 2.5 Mobilité résidentielle : un tropisme HLM des Africains plus subi que choisi

En résumé, le comportement de rotation dans le parc d'HLM est donc différent pour les africains. Pourrait-on arguer de l'existence de préférences cachées qui leur feraient choisir plus fréquemment d'intégrer ou de demeurer dans l'habitat social ? Par exemple, les africains pourraient avoir une préférence relative plus élevée pour les biens non-durables que le reste de la population. Dans ce cas, ils seraient davantage enclins à vivre dans le logement social dont le coût est plus faible. D'autres éléments difficilement observables pourraient également

entrer en ligne de compte, comme la quête de réseaux sociaux concentrés en HLM ou encore la valorisation de la localisation spécifique des ensembles HLM à l'intérieur des unités urbaines.

Toutefois, les résultats de la régression suivante indiquent que les occupants des logements d'HLM d'origine africaine sont loin d'être satisfaits de leur sort. Nous régressons la variable « désir de changer de logement » présente dans l'EL 2002 sur un certain nombre de caractéristiques des ménages. Force est de constater que la variable personne de référence d'origine africaine sort positive très significative.

**Tableau 5.7 : probabilité d'exprimer un désir de changer de logement  
parmi les locataires HLM**

Variable	Coefficient	(Std. Err.)
"Français"	Réf.	Réf.
"Africain"	0.368**	(0.106)
"Non-africain"	0.127	(0.123)
Moins de trente ans	Réf.	Réf.
Trentenaire	-0.108	(0.092)
Quadragénaire	-0.555**	(0.098)
Quinquagénaire	-0.794**	(0.109)
Sexagénaire et au-delà	-1.466**	(0.116)
Ménage d'une personne	Réf.	Réf.
Ménage de deux personnes	0.358**	(0.085)
Ménage de trois personnes	0.709**	(0.094)
Ménage de quatre personnes	0.730**	(0.101)
Ménage de cinq personnes et plus	0.855**	(0.112)
Sans diplôme	Réf.	Réf.
Brevet	0.066	(0.075)
Baccalauréat	0.186	(0.114)
Etudes supérieures	0.186 <sup>†</sup>	(0.111)
Au chômage ou hors-emploi	0.174*	(0.083)
Quintile1 de revenu par UC	Réf.	Réf.
Quintile2	-0.124	(0.083)
Quintile3	0.026	(0.093)
Quintile4	-0.032	(0.107)
Quintile5	0.090	(0.154)
Constante	-0.376**	(0.119)

N	5189
Log-likelihood	-3208.028
$\chi^2_{(18)}$	613.803
R <sup>2</sup>	0.0932

Significativité des coefficients : † : 10% \* : 5% \*\* : 1%

Source : Insee, ENL 2002

Champ : locataires HLM

Lecture : Modèle probit où la variable dépendante est une binaire basée sur la déclaration, par la personne interrogée, de son désir de changer de logement dans un futur proche. La question est formulée ainsi: "Souhaitez-vous changer de logement?". Nous avons utilisé la réponse de la personne de référence (PR) du ménage; celle-ci vaut 1 si la personne répond oui, et 0 sinon.

Ainsi, les africains apparaissent-ils comme aimantés vers le parc social, sans pour autant manifester plus vivement que les autres un attachement à ce type de logement quand ils y résident. Il est donc logique de se tourner vers des explications qui mettent en évidence le poids des contraintes. Parmi celles-ci, les phénomènes de discrimination sur le marché privé du logement sont des candidats naturels pour expliquer un tropisme HLM subi de la part de la population d'origine africaine. Ces faits bruts seraient compatibles avec un phénomène de discrimination sur le marché privé du logement mais ils ne le prouvent pas encore. Pour opérer un test plus direct, nous devons effectuer un retour sur la théorie.

### 3. Une discrimination sur le marché du logement à la Becker

Le raisonnement suivant se base sur une combinaison des modèles dynamiques de ségrégation à la Schelling (1969), du modèle de discrimination à la Becker selon les goûts de la clientèle, mêlé au modèle de recherche d'emploi appliqué au logement (Desgranges et Wasmer, 2000). Nous esquissons le raisonnement pour le marché de la location, un raisonnement du même type pouvant être conduit pour le marché de l'accession à la propriété.

Deux phénomènes se combinent, la propension à la défiance des français envers les africains déjà rencontrée sur le marché du travail et un effet externe plus ou moins internalisé suivant les caractéristiques du propriétaire. En d'autres termes, il s'agit d'une discrimination basée sur les goûts de la clientèle où le bailleur prend en compte l'éventualité de phénomènes de basculement (« *tipping* ») dans la composition démographique de l'ensemble qu'il cherche à louer. Si des étrangers s'installent dans un quartier donné, le quartier peut ensuite progressivement devenir à majorité d'étrangers ce qui est dévalorisé par la clientèle et peut entraîner une baisse des loyers. Ce type de discrimination, qui transite par les agents immobiliers, a été documenté, notamment aux Etats-Unis, par des audits couplés : ceux-ci ont pu montrer que s'il est « peu probable que les agents immobiliers discriminent en fonction de leur préjugés personnels, il semble bien qu'ils discriminent à cause des préjugés des clients blancs » (Yinger et al., 2003).

Prenons le cas des locataires, qui ont le choix entre cinq types d'occupation :

Type 1 : maison particulière non mitoyenne n'appartenant pas à un lotissement

Type 2 : maison particulière dans un lotissement possédé par différents particuliers

Type 3 : maison particulière dans un lotissement possédé par un seul propriétaire

Type 4 : logement dans un immeuble possédé par différents particuliers

Type 5 : logement dans un immeuble possédé par un seul propriétaire

Nous effectuons maintenant différentes hypothèses quant aux comportements des propriétaires et des locataires potentiels. On considère un segment du marché de la location où les individus sont identiques des deux côtés du marché à l'exception de leur origine. Les logements ont donc la même valeur hédonique intrinsèque quelque soit le statut d'occupation. Les africains et les français ont le même revenu et la même disposition à payer le logement.

Il y a une proportion  $\alpha$  de français qui ont des préjugés envers les africains, indépendamment du type d'occupation. Ces préjugés n'affectent pas directement les propriétaires qui sont entièrement mus par le désir de maximiser l'espérance de valeur actuelle



de leurs rentes sur la durée de vie du logement. Ainsi, l'origine ethnique ne compte pas en tant que telle pour le bailleur. Nous n'envisageons donc pas de phénomène de discrimination pure.

A la valeur intrinsèque du logement s'ajoute une externalité constituée par les voisins. Un français raciste va éprouver une diminution d'utilité si, et seulement si, le logement voisin est loué à un africain lorsque le logement appartient aux types d'occupation 2, 3, 4 ou 5. Le désagrément est plus marqué dans le cas d'un logement dans un immeuble que dans une maison particulière.

Les baux sont conclus ou dénoués selon une loi de Poisson. Cette hypothèse technique garantit que les problèmes de choix du locataire et du logement se posent en permanence quand bien même on restreint l'étude à un état stationnaire.

Un français qui possède une maison isolée ne va donc pas s'occuper de savoir si son locataire est africain. On ne devrait donc pas observer de discrimination pour l'occupation de type 1.

Un propriétaire va se préoccuper du choix du locataire dans les occupations de types 2 à 5. Un peu dans les cas 2 et 4, beaucoup dans les 3 et 5. Dans ces derniers cas, le propriétaire internalise la baisse de loyer potentielle sur l'ensemble de l'immeuble ou du lotissement provoquée par l'acceptation aujourd'hui comme locataire d'un africain lors du renouvellement des baux des autres locataires.

Ce raisonnement ne concerne pas les propriétaires de logement de type 2 et de type 4 qui peuvent effectivement se comporter en passagers clandestins pendant toute la durée du bail. Cependant, l'acceptation d'un africain dans un immeuble ou dans un lotissement entraîne une probabilité plus grande qu'un ménage africain cherche à occuper un logement de cet immeuble et cela pour deux raisons. D'abord, les africains devant bien habiter quelque part (on suppose qu'il n'y a pas de HLM) et étant refoulés des logements de types 3 et 5, refluent dans les catégories d'occupation 1, 2 et 4. Ensuite, du fait que les immeubles sont de taille finie, un locataire africain supplémentaire dans un immeuble ou lotissement diminue mathématiquement la proportion de voisins racistes potentiels et, donc, augmente la probabilité d'acceptation des autres africains.

Les propriétaires de logement de type 2 et de type 4 anticipant ce phénomène vont tenir compte du fait que, louant aujourd'hui à un africain, ils encouragent à l'équilibre les africains à se porter candidats à un logement qui se trouvera vacant dans l'immeuble (ou le lotissement) pendant que le bail de location de leur logement continue à courir. A l'échéance du bail du logement dont ils sont propriétaires, ils se trouveront alors avec un risque de posséder un logement comptant des voisins africains, ce qui en rendra plus difficile la relocation, d'où une diminution de l'espérance de loyer actualisé. On aboutit donc à la prédiction suivante.

Prédiction 1. Soit  $\beta_i$  la proportion d'africains à l'équilibre dans les logements de type  $i=1, \dots, 5$ .

On a :  $\beta_1 > \beta_2 > \beta_3$  et  $\beta_1 > \beta_4 > \beta_5$ .

Le modèle ne permet pas de trancher entre  $\beta_2$  et  $\beta_4$ , d'une part et  $\beta_3$  et  $\beta_5$ , d'autre part, sans hypothèse supplémentaire sur les paramètres du modèle. La théorie prédit, toutes choses égales par ailleurs, une corrélation négative entre la proportion d'africains occupant un logement et le fait que le logement appartienne à un unique propriétaire. Nous nous efforçons de tester cette prédiction dans le paragraphe suivant.

Une discrimination sur le marché du logement : présomptions empiriques

Nous nous intéressons tour à tour à la discrimination sur le marché de la location privée et de la propriété privée.

### **3.1 Test empirique : Discrimination sur le marché de la location privée**

On considère l'ensemble des locataires du privé logés en immeuble collectif (types 4 et 5) et on observe comment le fait de ne pas être français influence la probabilité d'être de type 5. Cette restriction de l'échantillon ne permet pas, faute d'effectifs, de séparer les « africains » des « non-africains ». Dans la régression où ont été introduit des contrôles individuels usuels, le signe du coefficient "personne de référence étrangère" se trouve bien être significatif au sens de 5 % et nous concluons que la théorie n'est pas rejetée: les étrangers ont bien une probabilité moindre d'occuper un logement dans un immeuble possédé par un propriétaire unique.

**Tableau 5.8 : probabilité de louer son appartement auprès d'un propriétaire possédant tout l'immeuble, parmi les locataires du secteur privé**

Variable	Coefficient	(Std. Err.)
"Français"	Réf.	Réf.
Non "Français"	-0.122*	(0.061)
Moins de trente ans	Réf.	Réf.
Trentenaire	0.070	(0.055)
Quadragénaire	0.063	(0.064)
Quinquagénaire	0.051	(0.074)
Sexagénaire et au-delà	-0.036	(0.070)
Ménage d'une personne	Réf.	Réf.
Ménage de deux personnes	-0.013	(0.045)
Ménage de trois personnes	0.101	(0.067)
Ménage de quatre personnes	0.135 <sup>†</sup>	(0.083)
Ménage de cinq personnes et plus	0.298**	(0.114)
Sans diplôme	Réf.	Réf.
Brevet	-0.026	(0.062)
Baccalauréat	-0.286**	(0.071)
Etudes supérieures	-0.324**	(0.067)
Quintile1 de revenu par UC	Réf.	Réf.
Quintile2	-0.117*	(0.058)
Quintile3	-0.108 <sup>†</sup>	(0.060)
Quintile4	-0.166**	(0.061)
Quintile5	-0.250**	(0.065)
Unité urbaine de moins de 10.000 hab.	Réf.	Réf.
Unité urbaine de 10.000 à 100.000 hab.	-0.761**	(0.082)
Unité urbaine de plus de 100.000 hab.	-1.271**	(0.074)
Constante	1.127**	(0.095)
<hr/>		
N	4761	
Log-likelihood	-2946.83	
$\chi^2_{(18)}$	605.842	
R <sup>2</sup>	0.0932	

Significativité des coefficients : † : 10% \* : 5% \*\* : 1%

Source : Insee, ENL 2002

Champ : Locataires du secteur privé résidant dans un immeuble collectif

Lecteur : modèle probit où la variable dépendante est une binaire indiquant le fait, parmi les locataires du secteur privé en immeuble collectif, d'avoir un propriétaire possédant tout l'immeuble (ce qui concerne environ 43% de l'échantillon considéré).

Note: UC signifie Unité de Consommation. Les UC sont calculées par l'INSEE.

### 3.2 Test empirique : Discrimination sur le marché de l'accession

Nous examinons comment le fait d'être africain affecte la probabilité d'achat d'un logement de type 5. Cette analyse est donc proche de la précédente appliquée au cas de la location. Cependant, et contrairement au cas de la location, on ne dispose d'aucune information sur le type de propriétaire ayant vendu un logement aux ménages propriétaires en 2002. Nous avons donc recours à une variable qui indique si le propriétaire actuel est le premier propriétaire du logement. L'utilisation de cette variable est fondée sur le raisonnement suivant.

Les immeubles collectifs sont généralement construits par un promoteur unique ou, à défaut, par une série d'agents qui cherchent chacun à maximiser le produit de la vente de plusieurs lots ; toutefois, cette situation ne fonctionne que lors de la première vente des lots qui sont ensuite généralement dispersés entre différents propriétaires particuliers. Ainsi, les ménages premiers propriétaires du logement ont une probabilité plus élevée que les autres d'avoir acheté leur logement à un propriétaire collectif.

Si l'on considère que la vente de tous les lots neufs s'effectue de façon séquentielle et, que les acheteurs les plus récents ont la capacité d'observer les caractéristiques des acheteurs plus anciens, la discrimination des africains devrait se traduire par une probabilité plus faible d'accès à la propriété dans un immeuble neuf. Par ricochet, les africains devraient avoir une probabilité plus faible que les autres d'être les premiers propriétaires de leur logement.

Nous testons donc l'hypothèse selon laquelle le fait d'être africain affecte négativement la probabilité d'être le premier propriétaire du logement. A l'instar du cas de la location, on ne peut opérer la distinction « africains » vs « non-africains » faute d'effectifs. C'est pourquoi nous distinguons les français des non-français. Là encore, avec le même type de contrôles individuels<sup>10</sup>, la probabilité qu'un étranger soit le premier occupant d'un logement est statistiquement moins élevée au seuil de 5 %.

#### **Tableau 5.9 : probabilité d'occuper un appartement neuf parmi les propriétaires vivant en immeuble collectif**

---

<sup>10</sup> On contrôle en outre ici pour le prix du logement, par l'intermédiaire d'une variable de « charge financière nette », qui correspond au montant annuel des remboursements d'emprunt net. On pourrait penser qu'il serait plus judicieux d'inclure directement une variable de prix du logement, mais cette variable n'est disponible, car elle n'a de sens, que pour les propriétaires qui ont emménagé suffisamment récemment. Autrement, il faudrait disposer d'estimations de prix pour chaque logement.

Variable	Coefficient	(Std. Err.)
"Français"	Réf.	Réf.
non "Français"	-0.228*	(0.096)
Sans diplôme	Réf.	Réf.
Brevet	-0.002	(0.074)
Baccalauréat	-0.133	(0.094)
Etudes supérieures	-0.121	(0.081)
Ménage d'une personne	Réf.	Réf.
Ménage de deux personnes	0.165**	(0.058)
Ménage de trois personnes	0.174 <sup>†</sup>	(0.093)
Ménage de quatre personnes	0.080	(0.108)
Ménage de cinq personnes et plus	0.100	(0.160)
Quintile1 de revenu par UC	Réf.	Réf.
Quintile2	-0.126	(0.114)
Quintile3	-0.011	(0.111)
Quintile4	0.011	(0.108)
Quintile5	0.031	(0.107)
Moins de trente ans	Réf.	Réf.
Trentenaire	0.028	(0.151)
Quadragénaire	0.289 <sup>†</sup>	(0.148)
Quinquagénaire	0.402**	(0.146)
Sexagénaire et au-delà	0.759**	(0.145)
Unité urbaine de moins de 10.000 hab.	Réf.	Réf.
Unité urbaine de 10.000 à 100.000 hab.	-0.015	(0.126)
Unité urbaine de plus de 100.000 hab.	-0.117	(0.113)
Quintile1 de charge financière par m <sup>2</sup>	Réf.	Réf.
Quintile2 de charge financière	0.185 <sup>†</sup>	(0.102)
Quintile3 de charge financière	0.083	(0.102)
Quintile4 de charge financière	-0.159	(0.133)
Quintile5 de charge financière	0.134	(0.114)
Constante	-1.193**	(0.198)
<hr/>		
N	3040	
Log-likelihood	-1598.785	
$\chi^2_{(22)}$	176.777	
R <sup>2</sup>	0.0524	

Significativité des coefficients : † : 10% \* : 5% \*\* : 1%

Source : Insee, ENL 2002

Champ : propriétaires d'un logement situé dans un immeuble collectif

Lecture : modèle probit où la variable dépendante est une binaire codant le fait, parmi les propriétaires d'un logement situé dans un immeuble collectif, d'être le premier occupant du logement.

#### 4. Mobilité Géographique : les Africains ne quittent pas les grandes agglomérations

Le cantonnement des populations africaines en HLM réduit considérablement les possibilités de mobilité géographique offertes à ce groupe et ce, pour deux raisons: le localisme des attributions de HLM et la répartition inégalitaire des HLM sur le territoire.

D'une part, le marché HLM est segmenté d'un point de vue géographique ; en effet, les agences d'attribution fonctionnent à l'échelle municipale ou départementale, mais pas au-delà. Dès lors, si l'on tient un raisonnement en termes de file d'attente, il est beaucoup plus difficile d'obtenir un logement HLM en-dehors de sa commune (ou de son département) qu'un logement privé. Le Tableau 5.10 permet effectivement de constater que les personnes d'origine africaine déménagent beaucoup plus souvent pour rester dans la même commune.

**Tableau 5.10 : Probabilité de déménager dans la même commune (conditionnellement au fait de déménager)**

FRANCAIS	Effectifs	Même comm.	éc.-type	Même comm.	éc.-type
Moins de 10,000 hab.	1870	34,22	1,1		
De 10,000 à 100,000 hab.	1493	40,32	1,27	38,22	0,58
Plus de 100,000 hab.	3732	39,42	0,8		
AFRICAIN	Effectifs	Même comm.	éc.-type	Même comm.	éc.-type
Moins de 10,000 hab.	17	NS			
De 10,000 à 100,000 hab.	47	70,21	6,74	56,21	2,7
Plus de 100,000 hab.	274	54,38	3,01		

Source : Insee, Enquête Nationale Logement 2002

Champ : tous les ménages occupants en titre d'un logement en France métropolitaine en 1996 et ayant déménagé entre 1997 et 2002

Lecture : parmi les 1493 ménages « français » résidant en 1997 dans une unité urbaine où la population était comprise entre 10.000 et 10.000 habitants et ayant déménagé entre 1997 et 2002, 40.32% d'entre eux résidaient en 2002 dans la même commune qu'en 1997. NS signifie : « non-significatif »

D'autre part, la répartition très inégalitaire du parc HLM sur le territoire national freine considérablement la relocalisation géographique des ménages qui ne peuvent accéder au marché privé. Cela est particulièrement le cas à destination du milieu rural ou des petites unités urbaines. Ainsi, qu'observe-t-on ? Si, parmi les ménages ayant déménagé, 27,19 % des français en ville moyenne en 1997 et 15,7 % des français en grande ville en 1997 sont installés en milieu rural ou dans une petite ville en 2002, ces statistiques tombent à 0 et 3,28% dans le cas des africains, tandis qu'une fois encore, le comportement du groupe contrefactuel des français contrôlés ne manifeste aucune similarité avec celui des africains, comme l'indiquent les tests de rapport de vraisemblance donnés dans le tableau 5.12. Il ne s'agit donc pas d'un problème de caractéristiques différentes des ménages mais bien d'un effet lié à l'origine.

**Tableau 5.11 : Matrice de mobilité géographique par taille d'unité urbaine entre 1997 et 2002**

			2002					
1997	<b>POP. TOTALE</b>	<b>Effectifs</b>	<b>&lt;10,000</b>	<b>éc.-type</b>	<b>10-100,000</b>	<b>éc.-type</b>	<b>&gt;100,000</b>	<b>éc.-type</b>
	Moins de 10,000 hab.	1957	72,87	1,006	13,75	0,778	13,39	0,771
	De 10,000 à 100,000 hab.	1601	25,98	1,097	61,21	1,217	12,8	0,835
	Plus de 100,000 hab.	4243	14,59	0,542	6,1	0,367	79,31	0,622
	<b>FRANCAIS</b>	<b>Effectifs</b>	<b>&lt;10,000</b>	<b>éc.-type</b>	<b>10-100,000</b>	<b>éc.-type</b>	<b>&gt;100,000</b>	<b>éc.-type</b>
	Moins de 10,000 hab.	1870	73,16	1,024	13,48	0,791	13,37	0,786
	De 10,000 à 100,000 hab.	1493	27,19	1,152	60,01	1,268	12,79	0,864
	Plus de 100,000 hab.	3732	15,7	0,596	6,56	0,406	77,73	0,681
	<b>AFRICAIN</b>	<b>Effectifs</b>	<b>&lt;10,000</b>	<b>éc.-type</b>	<b>10-100,000</b>	<b>éc.-type</b>	<b>&gt;100,000</b>	<b>éc.-type</b>
	Moins de 10,000 hab.	17	NS		NS		NS	
	De 10,000 à 100,000 hab.	47	0	0	91,49	4,113	8,51	4,113
	Plus de 100,000 hab.	274	3,28	1,081	3,65	1,136	93,07	1,534
	<b>NON AFRICAIN</b>	<b>Effectifs</b>	<b>&lt;10,000</b>	<b>éc.-type</b>	<b>10-100,000</b>	<b>éc.-type</b>	<b>&gt;100,000</b>	<b>éc.-type</b>
	Moins de 10,000 hab.	70	90	5,522	17,14	4,542	12,86	4,028
	De 10,000 à 100,000 hab.	61	16,39	4,776	67,21	6,056	16,39	4,776
	Plus de 100,000 hab.	237	10,13	1,968	1,69	0,838	88,19	2,098
	<b>FR. CONTRÔLE</b>	<b>Effectifs</b>	<b>&lt;10,000</b>	<b>éc.-type</b>	<b>10-100,000</b>	<b>éc.-type</b>	<b>&gt;100,000</b>	<b>éc.-type</b>
	Moins de 10,000 hab.	1666	74,62	1,066	12,86	0,820	12,53	0,811
De 10,000 à 100,000 hab.	1351	29,6	1,242	57,17	1,346	13,23	0,922	
Plus de 100,000 hab.	3331	15,67	0,630	6	0,412	78,33	0,714	

Source : Insee, Enquête Nationale Logement 2002

Champ : tous les ménages occupants en titre d'un logement en France métropolitaine en 1996 et ayant déménagé entre 1997 et 2002

Lecture : parmi les 274 ménages « africains » résidant dans une unité urbaine de plus de 100.000 habitants en 1997 et ayant déménagé entre 1997 et 2002, 93.07% d'entre eux résidaient encore dans une unité urbaine de plus de 100.000 habitants en 2002.

**Tableau 5.12 : Test du rapport de vraisemblance des matrices de transitions de localisation géographique (population ayant déménagé entre 1997 et 2002)**

	Pop. Totale	Français	Africain	Non Africain
Pop. Totale	-			
Français	3,59 (0,16)	-		
Africain	76,63 (0,99)	85,19 (0,99)	-	
Non Africain	19,66 (0,99)	24,33 (0,99)	29,56 (0,99)	-
Français contrôlé	8,75 (0,72)	4,51 (0,25)	87,23 (0,99)	23,33 (0,99)

Source : Insee, Enquête Nationale Logement 2002

Champ : tous les ménages occupants en titre d'un logement en France métropolitaine en 1996 et ayant déménagé entre 1997 et 2002

Lecture : les valeurs reportées correspondent à la statistique du test du rapport de vraisemblance et, entre parenthèses, la probabilité associée de rejeter l'hypothèse que les deux matrices sont statistiquement identiques

## 5. Conclusion

Nous avons mis en évidence la très faible mobilité géographique des personnes d'origine africaine des grandes villes vers les petites. La question qui se pose tout naturellement est de comprendre pourquoi les personnes d'origine étrangère n'ont pas cherché

à quitter les grandes villes, dont le marché du travail leur était devenu plus inhospitalier, au cours de la période. Trois explications ont été avancées: (i) des phénomènes de discriminations sur le marché privé du logement, (ii) une très faible présence des HLM dans les petites villes et (iii) la politique d'admission en HLM qui privilégie la liste d'attente, favorisant ceux qui résident déjà à proximité par rapport à ceux qui viendraient chercher du travail en venant d'une localité éloignée.

Si, bien sûr, la lutte contre les discriminations est objectivement l'intérêt de tous, une politique plus diffuse de logements sociaux sur tout le territoire, et pas seulement plus équilibrée au sein des agglomérations, ainsi qu'un réexamen de la politique d'attribution des logements sociaux serait sans doute de nature à rendre plus mobile la population étrangère sur le territoire national pour son plus grand bénéfice, notamment en vue d'une insertion plus rapide sur le marché du travail.

Une limite du présent travail comme du précédent (Bouvard 2008a) provient de l'hypothèse que nous avons supposé que les deux décisions logement et travail étaient en quelque sorte indépendantes. C'est une hypothèse que nous espérons lever dans une suite donnée à cette investigation.

## **Bibliographie**

G. Becker [1957]: **The Economics of discrimination**, Chicago University Press, Chicago, deuxième édition :1971

M. Beque [2005] : *Le vécu des attitudes intolérantes ou discriminatoires par les personnes immigrées et issues de l'immigration*, **Etudes et Résultats**, 424.

D. Black [1995]: *Discrimination in an equilibrium search model*, **Journal of Labor Economics**, 13 (2), pp. 309-333.

C. Blanco [1963] : *The Determinants of Interstate Population Movements*, **Journal of Regional Science**, 5, pp. 77-84.

W. Bogart [1998], **The Economics of city and suburbs**, Prentice-Hall, 384 pp.

T. Debrand et C. Taffin [2005] : *La mobilité résidentielle depuis 20 ans : des facteurs structurels aux effets de la conjoncture*, **Economie et Statistique**, 381-382, pp. 125-145.

G. Desgranges et E. Wasmer [2000] : *Appariements sur le marché du logement*, **Annales d'Economie et de Statistique**, 58, pp. 253-287.

J. Donzelot, C. Mével et A. Wyvekens [2003] : *Faire société : la politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Paris : Seuil, La couleur des idées, 365 pp.

G. Dymski [2006] : *Discrimination in the credit and housing markets: findings and challenges*, in W. Rogers et al., **Handbook on the Economics of Discrimination**, Edward Elgar Pub, 320 pp.

G. Fallis et L. Smith [1984] : *Uncontrolled prices in a controlled market: the case of rent controls*, **American Economic Review**, 74 (1), pp. 193–200.



- L. Gobillon [2001] : *Emploi, logement et mobilité résidentielle*, **Economie et Statistique**, 349-350, pp. 77-98.
- E. Glaeser [2002] : *Does rent-control reduce segregation?*, **NBER working paper n°1985**, 28 pp.
- L. Gobillon, D. Le Blanc [2003]: *Migrations, income and skills*, **CREST Working Paper No 2003-47**
- L. Gobillon et H. Selod [2007] : *Les déterminants locaux du chômage en région parisienne*, **Economie et Prévision**, 180-181, pp.19-38.
- L. Gobillon, H. Selod [2007]: *The effect of segregation and spatial mismatch on unemployment: evidence from France*, **INRA-LEA Working Paper No 0702**.
- L. Gobillon, T. Magnac et H. Selod [2007] : *The effect of location on finding a job in the Paris region*, **CEPR Working Paper No 6 199**.
- L. Gobillon, H. Selod, et Y. Zénou, [2007]: *The mechanisms of spatial mismatch*, **Urban Studies**, 44, pp. 2401-2427.
- M. Greenwood [1976] : *A Simultaneous Equations Model of White and Nonwhite Migration and Urban Change*, **Economic Inquiry**, 14, pp. 1-15
- Halde (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité) [2006] : **Résultats des tests de discrimination - Logement et Emploi**, Dossier de presse".
- J. Harris, J et M. Todaro [1970] : *Migration, unemployment and development: a two sector analysis*, **American Economic Review**, 60 (1), pp. 126-142.
- G. Hughes et B. McCormick [1981] : *Do Council Housing Policies Reduce Migration Between Regions?*, **The Economic Journal**, 91, pp. 919-937
- K. Ihlanfeldt, et D. Sjoquist [1998] : *The spatial mismatch hypothesis: a review of recent studies and their implications for welfare reform*, **Housing Policy Debate**, 9, pp. 849-892.
- A. Jacquot [2007] : *L'occupation du parc HLM : éclairage à partir des Enquêtes Logement de l'INSEE*, **Document de Travail INSEE n°F0708**, 68 pp.
- J. Kain [1968] : *Housing segregation, Negro employment, and metropolitan decentralization*, **Quarterly Journal of Economics**, 82, pp. 32-59.
- L. Katz, J. Ludwig, J. Liebman, J. Kling, G. Duncan, R. Kessler et L. Sanbonmatsu [2008] : *What Can We Learn about Neighborhood Effects from the Moving to Opportunity Experiment?*, **American Journal of Sociology**, 114, pp. 144-88
- A. Khan [2007] : *The Harris-Todaro hypothesis*, in J. Eatwell, M. Milgate et P. Newman (eds.), **The new Palgrave: a dictionary of Economics**, Palgrave Macmillan.

- B. Kriegel (dir.) [2007]: **Le logement des personnes immigrées**, Rapport du Haut Conseil à l'Intégration, 91 pp.
- A. Laferrère [2008] : *La paupérisation du parc HLM : essai de vision dynamique*, version préliminaire, 36 pp.
- A. Laferrère, A. et D. Le Blanc [2006] : *Housing Policy: Low-Income Households in France*, in **A Companion to Urban Economics**, Boston: Blackwell Publishing (R. Arnott et D. McMillen, eds.), pp. 159-178
- A. Laferrère et D. Leblanc [2004] : *How do housing allowances affect rents? An empirical analysis of the French case*, **Journal of Housing Economics**, 13 (1), pp. 36-67.
- A. Laferrère, D. Le Blanc [2001] : *The Effect of Social Housing on Households' Consumption in France*, **Journal of Housing Economics**, 10, pp. 429-455,
- A. Laferrère, D. Le Blanc, et R. Pigois [1999] : *Les effets de l'existence du parc HLM sur les profils de consommation des ménages*, **Économie et Statistique**, 328 (8), pp. 37-60.
- T. Larson [1992] : *The effect of discrimination and segregation on black male migration*, **Review of Black Political Economy**, 20 (3), pp. 53-73
- C. Latos [1984] : *Non-White Migration Patterns in Northern Metropolitan Areas, 1960-1970: The Interaction between Economic and Affinitive Factors*, **Review of Black Political Economy**, 13 (3), pp. 5-19
- P. Nelson [1959] : *Migration, Real Income and Information*, **Journal of Regional Science**, 1 (2), pp. 43-74.
- J. Pack [1973] : *Determinants of Migration to Central Cities*, **Journal of Regional Science**, 13 (2), pp. 249-260
- T. Schelling [1969] : *Models of segregation*, **American Economic Review**, 59 (2), pp. 488-493.
- T. Schelling [1971] : *Dynamic models of segregation*, **Journal of Mathematical Sociology**, 1, pp. 143-186.
- T. Schelling [1978a]: **A process of residential segregation: neighborhood tipping**, in A. Pascal (ed.), **Racial discrimination in economic life**, Lexington Books, D.C. Heath and Company, Lexington.
- T. Schelling [1978b]: **Micromotives and macrobehavior**, Harvard University Press, Cambridge MA.
- H. Selod et Y. Zenou [2006]: *City structure, job search and labour discrimination: theory and policy implications*, **Economic Journal**, 116 (514), pp. 1057-1087.
- B. Schmutz, [2008] : *La ségrégation dans le parc HLM. Mécanismes non-monétaires de tri spatial*, version préliminaire, 39 pp.

- S. South et K. Crowder [1997] : *Residential mobility between cities and suburbs: race, suburbanization, and back-to-the-city moves*, **Demography**, 34, pp. 525-538.
- H. Sumka, [1977] : *Price discrimination in a racially stable housing market*, **Environment and Planning**, 9, (8), pp. 905-915
- T. Vishwanath [1991] : *Information flow, job search and migration*, **Journal of Development Economics**, 36 (2), pp. 313-335.
- E. Wasmer et Y. Zenou [2002] : *Does city structure affect job search and welfare?*, **Journal of Urban Economics**, 51 (3), pp. 515-541.
- J. Yinger, B. Zhao et J. Ondrich [2006] : *Why Do Real Estate Brokers Continue to Discriminate? Evidence from the 2000 Housing Discrimination Study*, **Journal of Urban Economics**, 59 (3), pp. 394-419
- J. Yinger, J. Ondrich, et S. Ross [2003]: *Now you see it, now you don't: why do real estate agents withhold available houses from black customers?*, **Review of Economics and Statistics**, 85 (4), pp. 854-873.
- J. Yinger [1997] : *Cash in Your Face: The Cost of Racial and Ethnic Discrimination in Housing*, **Journal of Urban Economics**, 42 (3), pp. 339-365
- J. Yinger [1986] : *Measuring Racial Discrimination with Fair Housing Audits: Caught in the Act* », **American Economic Review**, 76 (5), pp. 881-893

#### ANNEXE : Définition des étrangers selon l'enquête utilisée

Naturellement, nous souhaiterions constituer autant de groupes différents que possible, mais la taille des échantillons et les problèmes de représentativité qui en découlent condamnent cette stratégie. Nous nous sommes donc demandé si séparer la population d'origine étrangère en deux catégories avait un sens par rapport à notre problématique. Il s'agirait d'isoler un groupe « Africains » relativement homogène et un groupe « Non-Africains », hétérogène, constitué d'individus majoritairement originaires d'Europe mais également d'Asie. Cela se justifie par plusieurs considérations liées à l'histoire coloniale de la France, à la chronologie des différentes vagues d'immigration ainsi qu'à de possibles différences culturelles influençant les choix résidentiels et immobiliers et, enfin, à de possibles différences d'intensité de la discrimination. On s'attend à ce que les diverses formes (logement et emploi) de discrimination qu'on pourra mettre en évidence soient plus aiguës à l'encontre du premier groupe, tandis que le second groupe est destiné au contrôle d'un certain nombre de caractéristiques propres à l'ensemble des populations d'origine étrangère, africaine ou non. Bien entendu, la population résiduelle, née en France ou à l'étranger mais de nationalité française, nous sert de référence. Par la suite, distinguer la population originaire des DOM-TOM au sein de la population française pourra constituer une source d'identification supplémentaire.

Première vs deuxième génération. Toutes les enquêtes permettent d'isoler les trois groupes suivants :

- « Français » : Français de naissance, nés en France ou à l'étranger ;
- « Africains » : Individus de nationalité africaine ou individus nés en Afrique et naturalisés français ;
- « Non-Africains » : Non-français de naissance et non « Africains »

Notons que la population pied-noir est bien considérée comme française de naissance.

Les enquêtes FQP et Enquete Emploi, ainsi que son enquête complémentaire CDT (et bientôt EL 2006), permettent de compléter ce premier découpage par une seconde partition où le groupe des « Africains » comprend également des individus éventuellement Français de naissance ou non « Africains » au sens de la classification précédente mais dont un des deux parents était, à la naissance, de nationalité africaine.

5 catégories distinctes étudiées par origine :

- individus d'origine africaine,
- individus d'origine européenne,
- les Français de métropole,
- les Français des DOM-TOM qui peuvent nous servir de groupe de contrôle pour la discrimination. S'agit-il d'une discrimination basée sur l'apparence ou d'une discrimination d'ordre culturelle ?,
- les autres étrangers.

#### Enquête Logement

L'enquête Logement ne peut considérer dans son découpage que des individus issus de la première génération d'immigrés : ceux ayant la nationalité étrangère ou ayant acquis la nationalité française. L'enquête Logement 2002 compte 29 157 Français (soit 90,67 % de l'échantillon), 1 081 Africains (3,36 %) et 1 918 non-Africains (5,96 %).

#### Enquête FQP

##### Les individus d'origine africaine

Les individus d'origine africaine sont classés en 2 générations : la première génération, née en Afrique et la deuxième, née en France de parents de première génération.

##### La 1ère génération d'origine africaine

La 1ère génération d'origine africaine est composée d'individus nés en Afrique. Ils ont soit acquis la nationalité d'un pays africain à la naissance, soit ont obtenu la nationalité française (après la naissance).

Nous devons inclure aussi les individus d'origine africaine qui sont de nationalité française à la naissance. Il y aurait 2 cas pour lesquels ils seraient "nés" Français :

- ils sont nés pendant la période de la colonisation française des pays africains et pouvaient ainsi dans certains cas avoir la nationalité française dès la naissance;
- ils sont nés d'un parent de nationalité d'un pays africain à la naissance et d'un autre de nationalité française qui lui aurait ainsi transmis la nationalité française. Ces métis sont intégrés au groupe des Africains car ils peuvent continuer à faire l'objet d'une discrimination si celle-ci s'appuie sur des caractéristiques physiques.

Il y a deux variables disponibles dans l'enquête FQP qui permettent d'inclure ces individus nés Français dans le groupe des Africains :

- la langue maternelle<sup>11</sup>
- la nationalité de leurs parents.

Parmi les individus qui sont nés français en Afrique, 130 ont comme première, deuxième ou troisième langue maternelle le berbère, l'arabe ou autres (voir note de bas de page), et 104 ont au moins un parent de nationalité africaine.

Après avoir retiré les individus comptés deux fois, nous incluons 180 individus de nationalité française à la naissance dans le groupe des Africains en utilisant les 2 variables précédentes (voir tableau récapitulatif).

La 2ème génération d'origine africaine

La 2ème génération d'origine africaine regroupe les individus qui sont :

- nés français (à la naissance) en France et dont au moins un des parents était de nationalité d'un pays Africain à la naissance
- nés en France avec la nationalité africaine.

Si nous nous restreignons à ces deux groupes, sont exclus les enfants d'ex-colonisés africains de nationalité française à la naissance sous la colonisation<sup>12</sup> française. Pour les prendre en compte dans le groupe des Africains, il faut donc ajouter les individus qui ont au moins un des deux parents nés Français dans un pays africain pendant la période de la colonisation. Comme pour la première génération, nous utilisons la variable 'langue maternelle' de l'individu interrogé (à défaut des parents). L'individu renseigne en effet les langues qu'il utilisait avec ses parents pendant son enfance. Ainsi, indirectement, nous avons la langue parlée des parents (voir note de bas de page). Les individus nés français seront inclus dans le groupe des Africains - car ils seront considérés comme enfants d'ex-colonisés - si la première, deuxième ou troisième langue maternelle de l'individu est l'arabe, le berbère ou une autre langue (hors langues européennes ou asiatiques).

Récapitulatif pour les deux générations d'origine africaine

---

<sup>11</sup> Langues maternelles : Français, langues régionales, Berbère, Arabe, Espagnol, Portugais, Italien, Allemand, Anglais, Polonais, Turc, Vietnamien, Chinois et Autres (principalement des langues africaines : Wolof, Swahili...).

Les individus répondent à la question : « Quand vous étiez enfant, vers l'âge de 5 ans, en quelles langues, dialectes ou patois vos parents vous parlaient-ils d'habitude ? »

<sup>12</sup> Restriction : Les parents sont soit tous les 2 ex-colonisés, soit l'un l'est et l'autre est né français, en France.

<b>Africains</b>	<b>effectifs</b>
<b>1ère génération = nés en Afrique</b>	
- nationalité française par acquisition	472
- nationalité africaine	809
- nés français à la naissance	130
<i>(langues maternelles : berbère/arabe/autres) (*)</i>	
- nés français à la naissance	104
<i>(avec au - 1 des 2 parents de nationalité africaine) (**)</i>	
<i>Retirer ceux qui sont comptés 2 fois (*) et (**)</i>	-54
<b>Total 1ère génération</b>	<b>1461</b>
<b>2ème génération = nés en France (hors DOM-TOM)</b>	
- nationalité française avec un parent (au -) africain(*)	51
- nationalité africaine de l'individu	20
- nationalité française, avec au - 1 des parents ex-colonisés (**)	81
<i>(langues maternelles : berbère/arabe/autres)</i>	
<i>Retirer ceux avec un parent africain (*), et l'autre français (**)</i>	-17
<b>Total 2ème génération</b>	<b>601</b>
<b>Total 1ère et 2ème</b>	<b>2062</b>

Selon cette classification dans l'enquête FQP, il y a 2 062 africains, ce qui représente 5,25 % de l'échantillon. Parmi les Africains, 70 % sont issus de la première génération et, par conséquent, 30% de la seconde.

Les individus d'origine européenne

Les individus d'origine européenne sont classés en deux générations : la première génération née dans un pays européen et la deuxième, née en France.

1ère génération d'origine européenne

Le groupe des "Européens" est à priori le groupe d'étrangers le moins discriminé. Les individus considérés comme des immigrés européens issus de la première génération sont nés en Europe. Ils sont nés avec la nationalité d'un pays européen ou ont acquis la nationalité française après naissance.

Le tableau ci-dessous indique la répartition des immigrés européens issus de la première génération par pays de naissance. La grande majorité est originaire d'Espagne, du Portugal et d'Italie (Europe du Sud).

<b>Pays de naissance</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
Pays d'Europe du Nord ou de l'Ouest	313	22,07
Pays d'Europe du Sud	932	65,73
Pays d'Europe de l'Est	166	11,71
Autres : Arménie, Géorgie,...	7	0,49
<b>Total</b>	<b>1418</b>	<b>100,00</b>

Nous avons exclu les Turcs (pays de naissance ou nationalité) de ce groupe car ils sont susceptibles de subir une discrimination (au même titre que les Africains).

## 2ème génération d'origine européenne

La 2ème génération d'origine européenne comprend les individus nés en France :

- de nationalité d'un pays européen;
- de nationalité française (à la naissance ou par acquisition) dont au moins un des 2 parents est né avec la nationalité d'un pays européen.

Pour les individus d'origine européenne de nationalité française, il faut restreindre ce groupe aux individus non susceptibles d'être discriminés par une caractéristique physique. En effet, si un parent est né européen, l'autre ne doit ni être africain, turc ou né en DOM-TOM pour que l'individu puisse faire partie du groupe 'Européens'.

## Récapitulatif pour les deux générations d'origine européenne

Europeens	Effectifs
<b>1ère génération = nés en Europe</b>	
- nationalité française par acquisition	519
- nationalité européenne	899
<b>Total 1ère génération</b>	<b>1 418</b>
<b>2ème génération = nés en France</b>	
- nationalité française (naissance/acquis) avec (au -) un parent de nationalité européenne	1 457
- nationalité européenne	35
<b>Total 2ème génération</b>	<b>1 492</b>

Selon cette classification, il y a 2 910 européens dans l'enquête FQP, ce qui représente 7,41 % de l'échantillon.

La répartition est homogène entre les deux générations d'Européens : 49 % sont issus de la première génération, 51 % de la seconde.

## Les Français de métropole

Nous partitionnons en deux le groupe des "Français" selon le lieu de naissance : France/ Etranger. Par ailleurs, les Français appartenant à ce groupe doivent impérativement avoir eu la nationalité française à la naissance.

### Les Français nés en France

Ces individus sont tous nés Français en France, ils peuvent avoir :

- leurs 2 parents nés français en France;
- leurs 2 parents de nationalité française à la naissance nés en Afrique (ex-colons), ou nés à l'étranger (sauf en DOM-TOM);
- un parent de nationalité française à la naissance né en Afrique à l'étranger (sauf dans les DOM-TOM) et l'autre devra impérativement être né français en France.

Par exemple, si un parent est un ex-colon (né Français en Afrique) et l'autre de nationalité d'un pays européen, il est considéré dans le groupe "Européen".

Pour distinguer les parents ex-colons des parents ex-colonisés (d'origine africaine) nés à l'étranger, nous devons nous restreindre aux parents qui ont le français comme première langue maternelle. Cependant, la langue maternelle est renseignée uniquement pour les

enfants. Ceux-ci répondant à la question « Quand vous étiez enfant, vers l'âge de 5 ans, en quelles langues, dialectes ou patois vos parents vous parlaient-ils d'habitude ? », nous obtenons indirectement la langue parlée des parents.

Sont compris dans le groupe des "Français de métropole", les individus qui ont appris le français comme langue maternelle. De plus, nous écartons tous ceux qui parleraient l'arabe, le berbère ou autres en tant que première, seconde ou troisième langue maternelle.

Les Français nés à l'étranger

Pour appartenir à ce groupe, les Français doivent être de nationalité française à la naissance et avoir le français comme première langue maternelle. De plus, ils doivent avoir leurs deux parents de nationalité française mais peu importe où ils sont nés.

Pour les individus nés en Afrique, nous avons restreint l'échantillon aux individus qui ne parlent ni l'arabe ni le berbère ni une autre langue (en 1ère, 2nde ou 3ème langue maternelle).

#### Récapitulatif pour les Français (nés en France et à l'étranger)

Français	Effectifs
<b>Nés en France (nationalité française à la naissance)</b>	
- 2 parents nés français en France	28 226
- 1 des 2 parents (au moins) français né en Afrique (et l'autre né français en France)	1 094
- 1 des 2 parents (au moins) français né à l'étranger sauf DOM-TOM (et l'autre né français en France)	734
<b>Nés à l'étranger (nationalité française à la naissance + 2 parents de nationalité française)</b>	
- nés en Afrique (langue maternelle français)	598
- nés à l'étranger sauf Afrique et DOM-TOM (langue maternelle français)	142
<b>TOTAL</b>	<b>30 794</b>

Selon cette classification dans l'enquête FQP, il y a 30 794 "Français de métropole", ce qui représente 78,39 % de l'échantillon. Parmi ces `Français', 98 % sont nés en France.

#### Les Français des DOM-TOM

Les individus considérés dans le groupe des DOM-TOM sont agencés en deux catégories : nés en France et nés dans les DOM-TOM :

- nés en France de deux parents nés dans les DOM-TOM;
- nés en France avec un parent né dans les DOM-TOM et l'autre non africain.

En effet, si l'autre parent est de nationalité d'un pays d'Afrique, l'individu sera comptabilisé dans le groupe "Africains".

- nés dans les DOM-TOM de deux parents nés dans les DOM-TOM ;
- nés dans les DOM-TOM avec un parent né dans les DOM-TOM et l'autre non africain ;
- nés dans les DOM-TOM avec aucun des deux parents né dans les DOM-TOM (ni en Afrique, ni de nationalité africaine)

#### Récapitulatif pour les Français des DOM-TOM (nés en France et dans les DOM-TOM)



<b>Dom-Tom</b>	<b>Effectifs</b>
<b>Nés en France</b>	
- 2 parents nés dans les DOM-TOM	51
- 1 des 2 parents né dans les DOM-TOM (sauf l'autre africain)	109
<b>Nés en Dom-Tom</b>	
- 2 parents nés dans les DOM-TOM	222
- 1 des 2 parents nés dans les DOM-TOM (sauf l'autre africain)	55
- Parents pas nés dans les DOM-TOM (ni en Afrique, ni de nationalité africaine)	16
<b>Total</b>	<b>453</b>

Selon cette classification dans l'enquête FQP, il y a 453 Français des DOM-TOM, ce qui représente 1,15 % de l'échantillon. Parmi ces 'Français', 35 % sont nés en France.

#### Les autres étrangers

Le groupe des "Restants" ne sont ni "Français de métropole", ni "Français des DOM-TOM", ni "Africains", ni "Européens". Il y a 3 066 individus qui appartiennent à ce groupe. La majorité est d'origine asiatique.

Plus de 78 % ont la nationalité française de naissance. En tout, 88 % ont la nationalité française (naissance et par acquisition). 72 % sont nés en France.

Parmi ceux qui ne sont pas nés en France :

<b>Pays de naissance</b>	
Turquie	20 %
Vietnam, Laos et Cambodge	15 %
Amérique Latine	11 %
Chine, Inde	23 %
Autres pays	31 %

#### Enquête Emploi + Enquête CDT

La classification des groupes par "origine" est équivalente à celle de l'enquête FQP. Néanmoins, l'Enquête Emploi (et l'enquête complémentaire CDT) ne fournit aucune information sur la langue maternelle des individus. La distinction ex-colons/ex-colonisés avec la nationalité française à la naissance n'est donc plus possible.

A partir de 2003, chaque ménage est intégré dans l'échantillon pendant un an et demi et interrogé chaque trimestre. Pour l'enquête Emploi, nous sélectionnons uniquement les individus qui ont été interrogés pour la première fois (premier rang d'interrogation). Ils renseignent la nationalité de leurs parents uniquement à la première interrogation.

Dans l'enquête CDT, les individus ne sont pas forcément au premier rang d'interrogation et donc tous ne renseignent pas la nationalité de leurs parents. Moins de 10 % des individus renseignent la nationalité d'au moins un de leurs parents.

#### Les individus d'origine africaine

Les individus d'origine africaine sont classés en deux générations : la première génération née en Afrique et la deuxième, née en France.

La 1ère génération d'origine africaine

La 1ère génération d'origine africaine est composée d'individus nés en Afrique. Ils ont soit acquis la nationalité d'un pays africain à la naissance, soit ont obtenu la nationalité française (après la naissance).

Aussi, nous devons inclure les individus d'origine africaine qui sont de nationalité française à la naissance. Il y aurait deux cas pour lesquels ils seraient "nés" Français :

- Ils sont nés pendant la période de la colonisation française des pays africains et pouvaient ainsi dans certains cas avoir la nationalité française dès la naissance;
- Ils sont nés d'un parent de nationalité d'un pays africain à la naissance et d'un autre de nationalité française qui lui aurait ainsi transmis la nationalité française. Ces métis sont considérés dans le groupe des Africains car ce qui importe ici est la couleur de peau, et non la nationalité.

Pour récupérer ces individus, nous prenons en compte la nationalité des parents. Si l'individu est né Français en Afrique, avec au moins un des 2 parents de nationalité d'un pays africain, il sera considéré dans le groupe "Africains".

La 2ème génération d'origine africaine

La 2ème génération d'origine africaine regroupe les individus qui sont :

- nés français (à la naissance) en France et dont au moins un des parents était de nationalité d'un pays Africain à la naissance;
- nés en France avec la nationalité africaine.

Si nous nous restreignons à ces deux groupes, sont exclus les enfants d'ex-colonisés africains de nationalité française à la naissance sous la colonisation française. Ces individus seraient inclus dans le groupe des "Français" alors qu'ils appartiennent au groupe des Africains. Cependant, il n'y a pas de variable (comme la langue maternelle) qui pourrait les distinguer dans cette enquête.

<b>Africains</b>	<b>CDT</b>	<b>EE</b>
<b>1ère génération = nés en Afrique</b>		
- nationalité française par acquisition	203	811
- nationalité africaine	291	1 400
- nés français de naissance (avec au - 1 des 2 parents de nationalité africaine)	3	121
<b>Total 1ère génération</b>	<b>497</b>	<b>2 332</b>
<b>2ème génération = nés en France (hors Dom)</b>		
- nationalité française avec un parent (au -) africain	68	993
- nationalité africaine de l'individu	8	22
<b>Total 2ème génération</b>	<b>76</b>	<b>1 015</b>
<b>Total 1ère et 2ème</b>	<b>573</b>	<b>3 347</b>

Les individus d'origine européenne

Les individus d'origine européenne sont classés en deux générations : la première génération née dans un pays européen et la deuxième, née en France.

1ère génération d'origine européenne

Les individus considérés comme des immigrés européens issus de la première génération sont nés en Europe. Ils sont nés avec la nationalité d'un pays européen ou ont acquis la nationalité française après naissance.

Nous avons exclu les Turcs (pays de naissance ou nationalité) de ce groupe car ils sont susceptibles de subir de la discrimination (au même titre que les Africains).

2ème génération d'origine européenne

La 2ème génération d'origine européenne comprend les individus nés en France :

- de nationalité d'un pays européen;
- de nationalité française (à la naissance ou par acquisition) dont au moins un des deux parents est né avec la nationalité d'un pays européen.

Pour les individus d'origine européenne de nationalité française, il faut restreindre ce groupe aux individus non susceptibles d'être discriminés par leur couleur de peau. En effet, si un parent est né européen, l'autre ne doit ni être africain, turc ou né en DOM-TOM pour que l'individu puisse faire partie du groupe "Européens".

Européens	CDT	EE
<b>1ère génération = nés en Europe</b>		
- nationalité française par acquisition	183	719
- nationalité européenne	338	1 153
<b>Total 1ère génération</b>	<b>521</b>	<b>1 871</b>
<b>2ème génération = nés en France</b>		
- nationalité française (naissance/acquisition) avec un parent (au -) de nationalité européenne	122	2 864
- nationalité européenne	8	33
<b>Total 2ème génération</b>	<b>130</b>	<b>2 897</b>
<b>Total 1ère et 2ème</b>	<b>651</b>	<b>4 768</b>

### Les Français de métropole

Nous partitionnons en deux le groupe des "Français" selon le lieu de naissance : France/Etranger. Par ailleurs, les Français appartenant à ce groupe doivent impérativement avoir eu la nationalité française à la naissance.

Les Français nés en France

Ces individus sont tous nés Français en France, ils doivent avoir leurs deux parents nés français en France, hors DOM. Les Français nés à l'étranger

Pour appartenir à ce groupe, les Français doivent être de nationalité française à la naissance. De plus, ils doivent avoir leurs deux parents de nationalité française, peu importe où ils sont nés.

Français	CDT	EE
<b>Nés en France (nationalité française à la naissance)</b>		
- 2 parents nés français (hors nés en DOM)	1 311	38 699
<b>Nés à l'étranger (nationalité française à la naissance + 2 parents de nationalité française)</b>		
- nés en Afrique	21	872
- nés à l'étranger sauf Afrique et DOM	8	228
<b>TOTAL</b>	<b>1 340</b>	<b>39 799</b>

### Les Français des DOM-TOM

Les individus considérés dans le groupe des DOM sont agencés en deux catégories : nés en France et nés dans les DOM :

- nés en France de deux parents nés dans les DOM;
- nés en France avec un parent né dans les DOM et l'autre non africain;
- nés dans les DOM de deux parents nés dans les DOM;
- nés dans les DOM avec un parent né dans les DOM et l'autre non africain;
- nés dans les DOM avec aucun des deux parents né dans les DOM (ni en Afrique, ni de nationalité d'un pays africain).

<b>DOM</b>	<b>CDT</b>	<b>EE</b>
<b>Nés en France</b>		
- 2 parents nés dans les DOM	6	85
- 1 des 2 parents né dans les DOM (sauf l'autre africain)	5	105
<b>Nés en DOM</b>		
- 2 parents nés dans les DOM	7	200
- 1 des 2 parents né dans les DOM (sauf l'autre africain)	2	28
- Parents pas nés dans les DOM (ni en Afrique, ni africains)	87	49
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>467</b>

#### Les autres étrangers

Le groupe des "Restants" ne sont ni "Français de métropole", ni "Français des DOM-TOM", ni "Africains", ni "Européens". Il y a 7 131 individus qui appartiennent à ce groupe dans l'Enquête Emploi.

88 % ont la nationalité française (naissance et par acquisition). 77 % sont nés en France.

Parmi ceux qui ne sont pas nés en France :

<b>Pays de naissance</b>	
Turquie	16 %
Vietnam, Laos et Cambodge	15 %
Amérique Latine	9 %
Chine, Inde	26 %
Autres pays	33 %

#### Recensement

Nous présentons ici la définition des différentes populations selon les recensements.

#### Recensement 1990

Données pondérées

Avant restriction de la population

- Français : Français de naissance (n = 51 275 074 soit 90,51 % de la population)
- Etrangers : tous les individus de nationalité étrangère ainsi que les français par acquisition (n = 5 376 881 soit 9,49 % de la population).
- Africains : personnes de nationalité étrangère venant d'un pays d'Afrique, ainsi que les français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays d'Afrique (n = 1 938 306 soit 3,42 % de la population).

· Européens : personnes de nationalité étrangère venant d'un pays d'Europe (cf. liste), ainsi que les français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays d'Europe (n = 2 758 932 soit 4,87 % de la population).

Liste des pays européens: Albanie, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Danemark, Finlande, RDA, RFA, Grèce, Vatican, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Hollande, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Espagne, Suède, Suisse, URSS, Pays baltes, Royaume-Uni, Yougoslavie.

Après restriction de la population aux individus présents sur le territoire au recensement précédent :

- Français : n = 50 905 748 soit 91,64 % de la population
- Etrangers : n = 4 642 324 soit 8,36 % de la population
- Africains : n = 1 650 633 soit 2,97 % de la population
- Européens : n = 2 530 123 soit 4,55 % de la population

#### Recensement 1982

Données pondérées

Avant restriction de la population

- Français : Français de naissance (n = 49 159 844 soit 90,54 % de la population)
- Etrangers : tous les individus de nationalité étrangère ainsi que les français par acquisition (n = 5 135 768 soit 9,46 % de la population).
- Africains : personnes de nationalité étrangère venant d'un pays d'Afrique, ainsi que les français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays d'Afrique (n = 1 772 272 soit 3,26 % de la population).
- Européens : personnes de nationalité étrangère venant d'un pays d'Europe (cf. liste), ainsi que les français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays d'Europe (n = 2 929 176 soit 5,39 % de la population).

Liste des pays européens: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Hollande, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Monaco, Andorre, Pays baltes, autres nationalités d'Europe et URSS.

Après restriction de la population aux individus présents sur le territoire au recensement précédent :

- Français : n = 48 645 160 soit 91,84 % de la population
- Etrangers : n = 4 323 532 soit 8,16 % de la population
- Africains : n = 1 414 820 soit 2,67 % de la population
- Européens : n = 2 707 488 soit 5,11 % de la population

#### Recensement 1975

Données pondérées

Avant restriction de la population

- Français : Français de naissance (n = 47 765 005 soit 90,81 % de la population);
- Etrangers : tous les individus de nationalité étrangère ainsi que les français par acquisition (n = 4 834 425 soit 9,19 % de la population);

· Africains : personnes de nationalité étrangère venant d'un pays d'Afrique, ainsi que les français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays d'Afrique (n = 1 328 510 soit 2,53 % de la population);

· Européens : personnes de nationalité étrangère venant d'un pays d'Europe (cf. liste), ainsi que les français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays d'Europe (n = 3 298 325 soit 6,27 % de la population).

Liste des pays européens: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Hollande, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Monaco, Pays baltes, autres pays d'Europe et URSS.

Après restriction de la population aux individus présents sur le territoire au recensement précédent :

- Français : n = 47 277 005 soit 92,84 % de la population
- Etrangers : n = 3 645 315 soit 7,16 % de la population
- Africains : n = 891 355 soit 1,75 % de la population
- Européens : n = 2 651 825 soit 5,21 % de la population

#### Recensement 1968

Données pondérées

Avant restriction de la population

· Français : Français de naissance (n = 45 713 484 soit 92,06 % de la population);

· Etrangers : tous les individus de nationalité étrangère ainsi que les français par acquisition (n = 3 941 068 soit 7,94 % de la population);

· Africains : personnes de nationalité étrangère venant d'un pays d'Afrique, ainsi que les français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays d'Afrique (n = 695 552 soit 1,40 % de la population);

· Européens : personnes de nationalité étrangère venant d'un pays d'Europe (cf. liste) ainsi que les français par acquisition dont la nationalité antérieure était celle d'un pays d'Europe (n = 3 117 560 soit 6,28 % de la population).

Liste des pays européens: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Hollande, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Pays Baltes, autres pays d'Europe et URSS.

Après restriction de la population aux individus présents sur le territoire au recensement précédent :

- Français : n = 44 425 144 soit 93,79 % de la population
- Etrangers : n = 2 941 384 soit 6,21 % de la population
- Africains : n = 420 644 soit 0,89 % de la population
- Européens : n = 2 433 052 soit 5,14 % de la population